Niveau(x) d'enseignement : 7
Numéro EDUQ : 9570572
Centre d'intérêt : 540

Bilan d'une expérimentation en reconnaissance des acquis au collégial, janvier 1992-juin 1993 : [analyse quantitative des données, analyse critique des résultats] / Gilles Tremblay, chargé de projet. -- Version rév. -- [Québec] : Direction générale de l'enseignement collégial, Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes, 1994, c1995.

80 p. ; 28 cm.

Code : 9495-0027; 17-4503. Notes (part. bibliogr.) au bas des p.

ISBN 2-550-09935-4

Vedette(s)-secondaire(s) : Tremblay, Gilles, éd. * Québec (Province). Direction générale de l'enseignement collégial. Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes

Descripteur(s) : Reconnaissance des acquis * Plan d'intervention * Financement * Rapport d'expérimentation * Statistiques * Collégial (Ordre d'enseignement)

Ce rapport rend compte de l'expérimentation, de janvier 1992 à juin 1993, d'un nouveau mode d'intervention et de financement des activités en reconnaissance des acquis au collégial. Après un rappel des principaux objectifs de l'expérimentation, le rapport décrit la démarche et les modalités de travail inscrites au calendrier de l'expérimentation, propose un bilan des réalisations à partir d'une analyse quantitative des données recueillies puis une mise en perspective et une analyse critique des résultats de l'expérimentation. Recommandations regroupées à la fin du document.

BILAN D'UNE EXPÉRIMENTATION EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL

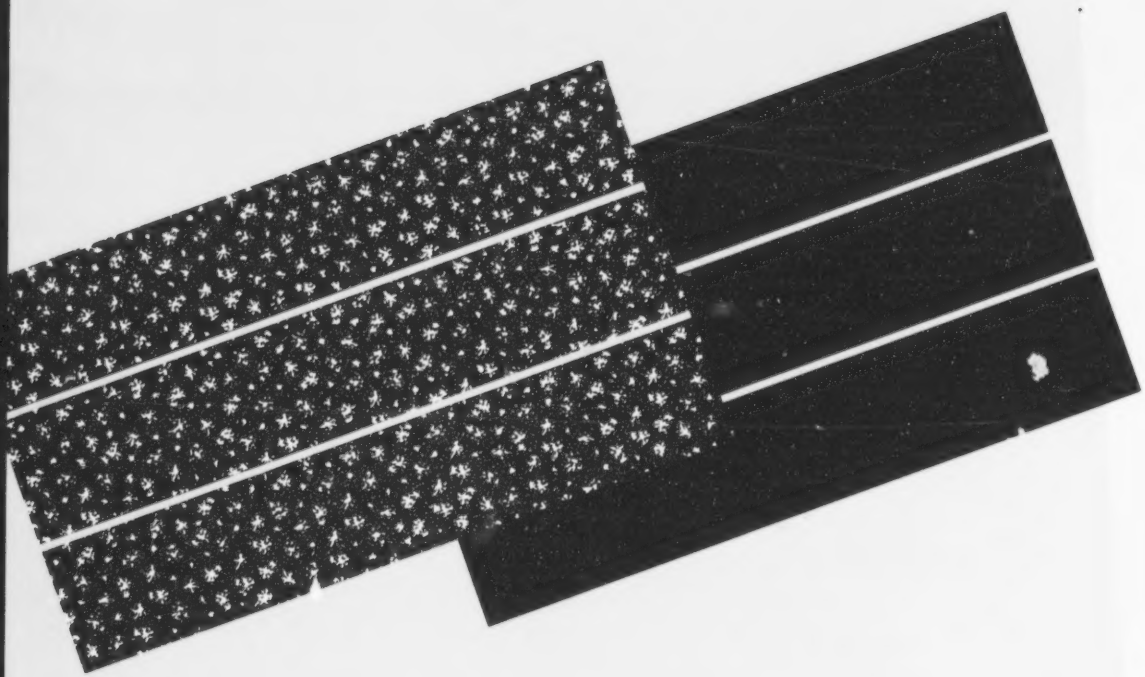

Québec

95 70593

REÇU le
- 1 MAI 1995
Rép:.....

BILAN D'UNE EXPÉRIMENTATION EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL

(janvier 1992 - juin 1993)

- **Analyse quantitative des données**
- **Analyse critique des résultats**

30000007070893

BILAN D'UNE EXPÉRIMENTATION EN RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU COLLÉGIAL

(janvier 1992 - juin 1993)

Direction de la formation continue
(Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes)
Direction générale de l'enseignement collégial

Gilles Tremblay, chargé de projet

Première version - octobre 1993
Version révisée - novembre 1994

«Comme dans un atelier ou dans un laboratoire, les objets produits par une recherche résultent de son apport, plus ou moins original, dans le champ où elle a été rendue possible. Ils renvoient donc à un "état de la question", c'est-à-dire à **un réseau d'échanges** professionnels et textuels, à la "dialectique" d'un travail en cours [...] À "oublier" le travail collectif dans lequel il s'inscrit, à isoler dans sa genèse historique l'objet de son discours, un "auteur" pratique donc la dénégation de sa situation réelle [...] Un discours maintiendra donc une marque de scientificité en explicitant les conditions et les règles de sa production, et d'abord les relations d'où il naît.»

Michel DE CERTEAU. *L'invention du quotidien : 1. arts de faire*, Paris, Gallimard, 1990, p. 71-72.

À tous les «porteurs de dossiers», conseillères et conseillers en reconnaissance des acquis au collégial.

TABLE DES MATIÈRES

RESPONSABLES DE L'EXPÉRIMENTATION iv

LISTE DES SIGLES v

INTRODUCTION 3

Chapitre 1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION 7

1.1 Le mandat, ses origines 7

1.2 Le but et les objectifs de l'expérimentation 8

Chapitre 2 LA DÉMARCHE ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL INSCRITES AU CALENDRIER DE L'EXPÉRIMENTATION 11

2.1 Les étapes de travail 11

2.2 Les comités mis en place et leur mode de fonctionnement 12

2.3 La collecte des données et les rapports d'activités 13

2.4 La documentation 14

Chapitre 3 L'ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNÉES DE L'EXPÉRIMENTATION 19

3.1 Le volume des activités déclarées aux fins de financement 19

3.2 La transmission des résultats dans SIGDEC 24

3.3 Le mode de financement proposé en reconnaissance des acquis 25

3.4 Appréciation des différents facteurs pouvant éclairer la situation 28

3.5 Conclusion et recommandations 39

Chapitre 4 MISE EN PERSPECTIVE ET ANALYSE CRITIQUE DES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION 45

4.1 La validation des différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis 46

4.2 L'évaluation du mode de financement proposé 55

4.3 Les perspectives de développement envisagées 57

CONCLUSION GÉNÉRALE 65

RECOMMANDATIONS 69

ANNEXE 73

RESPONSABLES DE L'EXPÉRIMENTATION

Plusieurs équipes de travail ont permis la réalisation de cette expérimentation et nous aimerions les remercier ici pour leur constance et surtout pour la compétence dont elles ont fait preuve.

Mais avant tout, on nous permettra d'offrir des remerciements très respectueux à M. Jacques Lanoux, sous-ministre adjoint au ministère de l'Enseignement supérieur et des Sciences, ainsi qu'à MM. Carl Filiatreault et Richard Fréchette qui travaillaient à l'époque au Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes (SGDEA) et sans l'appui desquels cette expérimentation n'aurait jamais pu se faire.

Comité mixte en reconnaissance des acquis

M^me^ Pauline Proulx, Fédération des cégeps
M^me^ Francine Senécal, SGDEA-DGEC, présidente
M. Pierre Cadieux, Cégep André-Laurendeau
M. Yves Lewis, Institut Teccart
M. Claude Proulx, SGDEA-DGEC
M. Gérard Tremblay, Cégep d'Alma
M. Gilles Tremblay, chargé de projet, secrétaire

Équipe de coordination

M^me^ Francine Senécal, SGDEA-DGEC
M. Claude Proulx, SGDEA-DGEC
M. Gilles Tremblay, chargé de projet

Comité technique

M. Richard Fréchette, SGDEA-DGEC
M. André Gingras, DRMF-DGEC
M. Ronald Martel, DRD-DGEC
M. Gilles Tremblay, chargé de projet

Équipe d'animation («Comité des 7»)

M^me^ Lise T.-Barrette, Cégep de Jonquière
M^me^ Claude Beauchamp, Cégep de Maisonneuve
M^me^ Christiane Buffin, Cégep de Rimouski
M^me^ Marie-Claude Frenette, Cégep de Maisonneuve
M^me^ Hélène Hamel, Cégep André-Laurendeau
M. Jean-Pierre Hébert, Cégep Ahuntsic
M^me^ Marie Ouellet, Cégep de l'Outaouais
M^me^ Aline Savard, Cégep Édouard-Montpetit

En terminant, on nous permettra d'adresser des remerciements très sincères à M^me^ Nicole Désilets, technicienne en administration au Cégep Marie-Victorin qui nous a assisté et secondé tout au long de ce projet en acceptant même de nous remplacer à la barre quand c'était nécessaire et à qui nous devons la mise en pages et la saisie sur ordinateur du présent document.

LISTE DES SIGLES

DGEC Direction générale de l'enseignement collégial

FIRAC Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial

MESS Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science

SIGDEC Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial

SGDEA Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes

FABES Processus d'allocation des ressources budgétaires au collégial comportant cinq champs d'allocation (F = Fixe; A = Activités; B = Bâtisses; E = Enseignement; S = Spécifique)

INTRODUCTION

INTRODUCTION

La reconnaissance des acquis au collégial aura bientôt dix ans. C'est beaucoup et c'est peu.

C'est beaucoup, si l'on considère le parcours impressionnant que nous avons pu réaliser au fil de ces dix années. L'expertise que nous avons acquise en différents domaines, aussi bien sur le plan local que provincial, est reconnue à travers le pays et même au-delà de nos frontières. L'influence que nous avons exercée en matière d'éducation au collégial, en mettant en avant certains de nos principes de base et en proposant les résultats de nos meilleurs travaux, nous aura certainement permis de contribuer d'une manière significative à la réforme de notre milieu.

C'est peu, si l'on envisage tous les défis qu'il nous reste encore à relever. Avec la disparition du FIRAC[1] en 1990, la «ferveur des commencements» qui nous avait animés jusque-là s'est subitement éteinte ou presque. Un climat de morosité s'est installé dans nos rangs. Le sociologue Max Weber aurait dit que notre organisation était entrée dans sa phase de «routinisation du charisme[2]». Étant aux prises avec des changements importants, nous devions trouver des solutions durables en vue d'assurer la permanence du dossier. Ce qui signifiait notamment pour nous : accepter une nouvelle forme de leadership de type administratif plutôt que charismatique et mettre en place de nouvelles règles de fonctionnement. Un nouveau défi se présentait donc devant nous : apprendre à survivre en s'intégrant mieux au milieu collégial, trouver des ressources tout en réaffirmant nos principes.

À chaque étape importante dans l'évolution d'une organisation correspondent de nombreuses remises en question. Notre dossier n'a pas échappé à cette règle. Le passage d'une phase d'implantation à une certaine forme d'institutionnalisation aura été pour nous l'occasion de surmonter ou de tenter de surmonter quelques obstacles. Il nous aura fallu mettre en place des mécanismes appropriés, proposer des manières de faire adaptées aux exigences de l'heure en évitant, bien sûr, de sombrer dans une quelconque nostalgie. Les questions à résoudre pourraient être formulées comme suit :

> Comment s'intégrer au milieu collégial sans renier son originalité de départ?
>
> Où trouver de nouvelles sources de financement qui soient adaptées aux besoins de chaque établissement?
>
> Comment respecter l'autonomie de chaque établissement tout en assurant une plus grande cohérence et une certaine efficacité à l'ensemble des services?

De la réponse à chacune de ces questions dépendait l'avenir de notre dossier et la qualité de notre contribution à la mission éducative du réseau collégial.

Bien qu'il s'agisse là d'une vision assez caricaturale de notre situation et de ce qui s'est vécu «sur le terrain» depuis quelques années, il reste que cette mise en perspective des principales difficultés rencontrées depuis 1989 nous semble traduire la vague de fond qui a déferlé sur nous à cette époque et dont le grondement continue encore de se faire entendre aujourd'hui.

C'est dans le contexte que nous venons de décrire très brièvement que s'inscrit l'expérimentation d'un nouveau mode d'intervention et de financement des activités en reconnaissance des acquis au collégial qui s'est déroulée

---

1. Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC).

2. Max WEBER. *Économie et société*, tome 1, Paris, Plon, 1971, p. 253 *sq*.

de janvier 1992 à juin 1993. Dans le présent rapport, nous voudrions nous appliquer à en rendre compte le plus fidèlement possible.

Comme on le constatera à la lecture des premiers chapitres qui traitent du mandat et de la méthodologie utilisée, cette expérimentation visait surtout à trouver une assise au dossier de la reconnaissance des acquis qui permette de surmonter les principaux obstacles rencontrés et de faire valoir la particularité de ce dossier en regard de l'ensemble des activités éducatives au collégial. Dans les autres chapitres du rapport, nous nous appliquerons à vérifier le degré d'assentiment observé dans les collèges expérimentateurs par rapport au cadre général proposé de même que les résultats obtenus quant au rendement attendu.

Parce qu'il est très difficile de cerner toutes les facettes d'une réalité qui demeure riche et complexe, nous avons choisi de répartir le rapport qui suit en deux blocs :

- le premier propose un bilan des réalisations à partir d'une **analyse quantitative** des données recueillies (chapitre 3);

- le second propose une **mise en perspective** et une **analyse critique** des résultats de l'expérimentation (chapitre 4).

Mais cette dichotomie reste très arbitraire et ne résiste guère aux exigences de la réalité. Car on a beau vouloir enregistrer des données et faire parler les chiffres, cette opération ne peut se faire en toute innocence comme si «les chiffres parlaient d'eux-mêmes». Des choix devront être opérés dans la somme des données recueillies et des hypothèses seront formulées pour tenter d'expliquer les résultats. De sorte que des appréciations de type qualitatif se retrouveront dans tous les chapitres de notre rapport. Nous espérons que ce travail d'interprétation ne trahira pas trop la réalité observée et qu'en dépit de ses faiblesses, il pourra servir de tremplin pour la relance.

Chapitre 1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION

1.1 Le mandat, ses origines

1.2 Le but et les objectifs de l'expérimentation

Chapitre 1 RAPPEL DES PRINCIPAUX OBJECTIFS DE L'EXPÉRIMENTATION

1.1 Le mandat, ses origines

De 1985 à 1990, l'implantation de la reconnaissance des acquis dans les collèges publics et privés a été financée grâce à des subventions totalisant près de cinq millions de dollars provenant du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science ainsi que du gouvernement fédéral (Emploi et Immigration Canada). Les données statistiques indiquent qu'en 1988-1989, dernière année de cette phase d'implantation, 41 établissements d'enseignement collégial avaient traité les dossiers de 2 100 candidats ou candidates en reconnaissance des acquis qui avaient demandé de se faire reconnaître 13 271 unités[3]. Par rapport à cette année de référence, on pouvait estimer que le volume d'activités en 1990-1991 s'était accru de 25 %. Cependant, pour cette même année, la seule source de financement disponible était une allocation de 250 000 $ mise à la disposition des collèges par le MESS. Aussi, avons-nous pu observer, à partir de cette période, une diminution des activités en reconnaissance des acquis dans certains établissements.

C'est pour cette raison qu'un Comité consultatif fut mis sur pied dès janvier 1990. Il avait pour mandat de faire des recommandations au Comité de régie de la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) de façon à pouvoir assurer le financement régulier des activités de reconnaissance des acquis dans les collèges. Déposé en mai 1990, le rapport[4] de ce Comité n'a malheureusement pas eu de suites.

Pourtant l'urgence de la situation demeurait évidente. C'est pourquoi le Comité mixte en reconnaissance des acquis, dont la création remonte à l'automne 1990, décida de revoir l'ensemble de l'approche à promouvoir en matière de reconnaissance des acquis et de soumettre à la DGEC une nouvelle proposition destinée à jeter les bases d'un cadre d'intervention et de financement des activités dans les collèges. Cette proposition[5] fut déposée en juillet 1991 et, dès le mois de septembre suivant, la DGEC annonçait son intention d'expérimenter le modèle proposé.

Les termes du mandat confié aux responsables de cette expérimentation sont inscrits dans la résolution exprimée par les membres du Comité de régie à la suite de l'analyse de la proposition qui leur avait été présentée :

> «Au terme des échanges, il a été convenu que, si la Ministre donne son accord :
>
> - la Direction générale de l'enseignement collégial (DGEC) annoncera au réseau, dès cet automne, son intention de financer la reconnaissance des acquis extrascolaires selon les paramètres déterminés dans la proposition;

---

3. FIRAC. «Données statistiques sur la reconnaissance des acquis dans les établissements de formation collégiale», *Bulletin d'information*, vol. 6, nº 5, décembre 1989, p. 5-30.

4. SGDEA. *Rapport du Comité consultatif sur le financement de la reconnaissance des acquis et de la formation manquante*, mai 1990, 14 p.

5. Comité mixte. *Le financement de la reconnaissance des acquis extrascolaires au collégial : Proposition d'un modèle intégré au nouveau processus d'allocation des ressources budgétaires (FABES)*, Québec, juillet 1991, 11 p.

- la DGEC procédera à certaines expériences pilotes, avec quelques collèges, dès janvier 1992;

- les collèges seront invités à se donner un cadre d'intervention sur la reconnaissance des acquis extrascolaires afin de participer à l'expérimentation. Ce cadre devra être approuvé par la DGEC;

- la DGEC financera les activités de reconnaissance des acquis extrascolaires selon les règles de financement en vigueur pour les cours à temps complet et à temps partiel. Elle modifiera les mécanismes de cueillette des données pour que le système de reconnaissance d'études puisse prendre en compte les acquis extrascolaires validés.»

(Extrait du compte rendu de la réunion
du Comité de régie de la DGEC
du 19 septembre 1991)

1.2 Le but et les objectifs de l'expérimentation

Le principal but de cette expérimentation peut être formulé comme suit :

En partant du principe que la reconnaissance des acquis extrascolaires est une activité éducative à part entière, mettre en place un cadre d'intervention ainsi qu'un modèle de financement intégré au processus d'allocation des ressources budgétaires (FABES) de manière à favoriser, à moyen terme, l'application du modèle proposé à l'ensemble des établissements du réseau collégial.

Au regard du mandat et de la finalité de cette expérimentation, trois objectifs furent proposés aux différents responsables de cette expérimentation dans les collèges, à savoir :

1º Confirmer les différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis telles qu'elles sont proposées dans le *Cadre technique*[6].

2º Préciser la nature des activités à financer.

3º Valider les modalités de financement ainsi que le mode de transmission des données.

Tels sont les grands axes de l'expérimentation qui s'est déroulée de janvier 1992 à juin 1993 et dont nous voulons rendre compte dans le présent rapport.

---

6. DGEC. *Expérimentation d'un mode de financement et de recensement des activités en reconnaissance des acquis au collégial. Cadre technique*, Québec, décembre 1991, 7 p.

Chapitre 2 LA DÉMARCHE ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL INSCRITES AU CALENDRIER DE L'EXPÉRIMENTATION

2.1 Les étapes de travail

2.2 Les comités mis en place et leur mode de fonctionnement

2.3 La collecte des données et les rapports d'activités

2.4 La documentation

Chapitre 2 LA DÉMARCHE ET LES MODALITÉS DE TRAVAIL INSCRITES AU CALENDRIER DE L'EXPÉRIMENTATION

2.1 Les étapes de travail

Il est important de rappeler que l'expérimentation s'est déroulée en deux phases :

- ***la première phase*** a démarré en janvier 1992 et regroupait sept établissements d'enseignement collégial. Cette première phase s'est terminée en juin 1992;

- ***la seconde phase*** a débuté à l'automne 1992 pour se terminer en juin 1993. Au cours de cette deuxième phase, dix-neuf collèges se sont ajoutés à ceux de la première phase pour un total de vingt-six collèges expérimentateurs.

Au cours de la première phase de l'expérimentation (janvier-juin 1992), les sept collèges retenus par la DGEC furent choisis parmi une liste de vingt-deux établissements qui avaient présenté leur candidature. Les critères de sélection avaient trait à l'exigence d'une certaine représentativité régionale jumelée à la pertinence du cadre d'intervention proposé ainsi qu'à la qualité de l'expertise locale démontrée antérieurement. De plus, compte tenu du contexte de recherche-action dans lequel s'inscrivait le projet, il paraissait prudent de restreindre, au moins dans une première phase, le nombre de collèges participants. Voici donc la liste des sept collèges qui furent appelés à participer à la première phase de l'expérimentation :

Cégep Ahuntsic
Cégep André-Laurendeau
Cégep Édouard-Montpetit
Cégep de Jonquière
Cégep de Maisonneuve
Cégep de l'Outaouais
Cégep de Rimouski

À l'instar de la première phase, tous les collèges publics et privés intéressés à participer à la seconde phase de l'expérimentation furent invités par M. Jacques Lanoux, sous-ministre adjoint, dans une lettre adressée aux directeurs et directrices des Services pédagogiques, à présenter leur cadre local d'intervention en matière de reconnaissance des acquis. Dix-neuf établissements ont répondu à l'invitation de la DGEC et ont ainsi été appelés à se joindre aux sept collèges inscrits lors de la première phase expérimentale.

Voici d'ailleurs la liste des vingt-six collèges expérimentateurs ainsi que leurs représentants lors de la seconde phase :

Cégep Ahuntsic	M. Jean-Pierre Hébert
Cégep d'Alma	M^me^ Michelle Bouchard
Cégep André-Laurendeau	M^me^ Hélène Hamel
Cégep Beauce-Appalaches	M. Guy Laperrière
	M^me^ Pascale Veilleux
Cégep de Chicoutimi (CQFA)	M. Marc Langelier
Cégep de Drummondville	M^me^ Mado Desforges
Cégep Édouard-Montpetit	M^me^ Aline Savard
Cégep de la Gaspésie et des Îles	M^me^ Carmelle Boudreau
Cégep Joliette-De Lanaudière	M. Richard Ducharme

Cégep de Jonquière	M^me^ Lise T.-Barrette
Cégep Lionel-Groulx	M^me^ Ginette Lamarre
Cégep de Maisonneuve	M^me^ Claude Beauchamp
	M^me^ Marie-Claude Frenette
Cégep de Matane	M. Alain Bernard
Cégep de l'Outaouais	M^me^ Marie Ouellet
Cégep de la Région de l'Amiante	M^me^ Pierrette Bélanger
Cégep de Rimouski	M^me^ Christiane Buffin
Cégep de Rivière-du-Loup	M. Réal Guilbeault
Cégep de Rosemont	M^me^ Blanche Morin
	M^me^ Maud Clément
Cégep de Saint-Félicien	M. Michel Roy
Cégep de Saint-Jérôme	M^me^ Joëlle Bertrand
Cégep de Sept-Îles	M. Jean-Marie Plante
Cégep de Sherbrooke	M^me^ Diane Montminy
	M. Jude Bernier
Cégep de Victoriaville	M. Pierre Laurence
Collège LaSalle	M^me^ Renée Beauregard
Collège O'Sullivan de Québec	M^me^ Liliane Auger
Collège Marie-Victorin	M^me^ Nicole Désilets

2.2 Les comités mis en place et leur mode de fonctionnement

Tout au long de l'expérimentation, des comités *ad hoc* furent mis en place pour assurer le bon fonctionnement de l'opération.

Au cours de la première phase (janvier-juin 1992), un ***comité de coordination technique*** fut mis sur pied. Réunissant divers professionnels de la DGEC ainsi que le chargé de projet, il avait pour mandat, comme son nom l'indique, d'assurer l'encadrement et le soutien technique nécessaires à la bonne marche du projet. L'élaboration du *Cadre technique* qui a servi à opérationnaliser le modèle proposé a été rendue possible grâce à la collaboration des membres de ce comité. Diverses autres productions, comme le formulaire d'enregistrement des candidatures, un logiciel pour la saisie des données, la procédure de transmission des résultats dans SIGDEC, furent également l'oeuvre de ce comité qui était composé comme suit :

Richard Fréchette, SGDEA - Comité mixte - DGEC
André Gingras, Direction des ressources matérielles et financières - DGEC
Ronald Martel, Direction de la recherche et du développement - DGEC
Gilles Tremblay, Comité mixte - chargé de projet, DGEC

Dès le 15 janvier 1992, les représentants des sept collèges expérimentateurs furent convoqués à une première rencontre. Appelés à constituer un comité de travail, ils furent invités, dans la perspective d'une recherche-action, à s'approprier le but et les objectifs du projet et à enrichir, par leur propre contribution, le dossier de la reconnaissance des acquis au collégial. Ce comité de travail que l'on désignait familièrement comme le «Comité des 7» fut convoqué régulièrement tout au long de l'expérimentation. Entre janvier 19[illegible] et juin 1993, il a tenu vingt rencontres de travail d'une durée approximative d'une journée chacune, au cours desquelles on a assuré le suivi du projet en échangeant sur les différents modes d'intervention en cours dans les établissements et en tentant de dégager des consensus en vue de l'élaboration d'un cadre minimal d'intervention en reconnaissance des acquis. Fer de lance de l'expérimentation, ce Comité des 7 fut appelé,

au cours de la seconde phase, à parrainer les nouveaux venus en leur offrant sa disponibilité ainsi que l'expertise acquise au cours de la première phase. Il se composait comme suit :

Cégep Ahuntsic	M. Jean-Pierre Hébert
Cégep André-Laurendeau	M^me^ Hélène Hamel
Cégep Édouard-Montpetit	M^me^ Aline Savard
Cégep de Jonquière	M^me^ Lise T.-Barrette
Cégep de Maisonneuve	M^me^ Claude Beauchamp
	M^me^ Marie-Claude Frenette
Cégep de l'Outaouais	M^me^ Marie Ouellet
Cégep de Rimouski	M^me^ Christiane Buffin

D'une façon beaucoup plus ponctuelle, d'autres rencontres furent organisées. C'est ainsi qu'au départ de ce projet, soit en décembre 1991, une rencontre d'information fut organisée à l'intention des membres de la direction des collèges désireux d'y participer. Pour le lancement de la seconde phase, soit en octobre 1992, une autre rencontre d'information eut lieu. Cette rencontre regroupait les représentants des vingt-six collèges expérimentateurs. Elle fut animée par l'équipe de coordination ainsi que par les représentants des sept cégeps ayant participé à la première phase de l'expérimentation. C'est à cette occasion qu'on mit en place les mécanismes du «parrainage» de façon à permettre aux nouveaux venus de bénéficier de l'expérience des anciens tout en évitant de multiplier inutilement les rencontres ainsi que les déplacements importants qu'elles auraient occasionnés. Les regroupements régionaux autour d'un collège faisant office de «parrain» furent ainsi encouragés. Dans ce contexte, le Comité des 7 devenait une sorte de pôle de référence privilégié pour l'équipe de coordination puisqu'il animait et encadrait au besoin le milieu tout en poursuivant, au cours de ses rencontres mensuelles, sa réflexion et ses discussions sur les divers aspects techniques du dossier.

2.3 La collecte des données et les rapports d'activités

Cette dernière allusion au rôle clé qu'aura joué le groupe des représentants des sept collèges expérimentateurs nous amène à examiner les modalités de collecte des données. En effet, c'est au cours de ces rencontres du Comité des 7 qui se sont échelonnées tout au long de l'expérimentation qu'ont été amorcées les principales opérations destinées à valider le modèle proposé.

Conformément aux principes de la recherche-action, il s'agissait effectivement d'entreprendre une démarche, de proposer des modalités d'intervention permettant d'atteindre les objectifs poursuivis (*cf.* notre exposé sur les objectifs au point 1.2). Dans un tel contexte, la collecte des données s'est effectuée d'une façon un peu différente de ce que l'on a l'habitude d'observer dans une recherche expérimentale. Car il ne s'agissait pas seulement de colliger des éléments d'information ou de refléter le milieu. Il fallait instaurer une démarche, proposer des modèles, animer le milieu, prendre une part active aux débats tout en conservant la distance nécessaire au travail d'interprétation et de lecture des données qui surgissaient de l'action elle-même ou du discours des acteurs sur leurs actions.

Notre principale source d'information provient donc des échanges de vues et des réflexions du Comité des 7. Au cours de la première phase surtout, chaque représentant des collèges expérimentateurs fut appelé à répondre à divers questionnaires, à présenter ses formulaires en vue d'illustrer ses méthodes de travail et à nous fournir un rapport détaillé de ses activités. Ce qui nous a permis de rédiger un premier rapport de

recherche portant précisément sur les données recueillies au cours de cette première phase[7]. Les principales conclusions de ce rapport provisoire seront reprises ici. D'autant qu'au cours de la seconde phase expérimentale, le Comité des 7 a poursuivi son travail de réflexion sur les principaux thèmes de la recherche en insistant sur les aspects qui n'avaient pas déjà fait l'objet d'un consensus.

Une bonne partie des données se rapportant à notre analyse quantitative du dossier ont été puisées directement dans SIGDEC. Ce faisant, nous poursuivions un double objectif : apprécier le volume des activités occasionnées par notre expérimentation et valider le mode de transmission des résultats ainsi que le mode de financement proposés.

Finalement, pour approfondir notre analyse critique des résultats de cette expérimentation, il nous est apparu nécessaire de recourir à l'entrevue. C'est ainsi qu'au cours des mois de mai et juin 1993, chaque équipe locale, responsable du dossier de la reconnaissance des acquis dans les sept collèges expérimentateurs, fut rencontrée. Les entrevues de type semi-directif étaient menées par le chargé de projet qui était accompagné par M. Claude Proulx, professionnel à la SGDEA, dont le rôle consistait essentiellement à présenter les objectifs de la rencontre et à en observer le déroulement en enregistrant, le cas échéant, toute information utile pour une meilleure compréhension du dossier par la DGEC.

Chaque équipe locale devait être composée d'au moins un représentant ou une représentante de la direction du collège ainsi que du conseiller ou de la conseillère en reconnaissance des acquis. L'entrevue portait principalement sur l'évaluation de la situation du dossier de la reconnaissance des acquis dans chaque collège et sur l'appréciation du processus expérimental mis en place par la DGEC pour assurer le développement de ce dossier depuis janvier 1992. Un canevas d'entrevue[8] avait préalablement été adressé à chacune des équipes locales. La durée approximative des entrevues était de 90 minutes.

Huit entrevues (deux entrevues distinctes furent menées au Cégep Maisonneuve : l'une auprès de l'équipe locale de l'Institut de pétrochimie et de chimie connexe et l'autre auprès de l'équipe du cégep lui-même) furent ainsi enregistrées sur bande magnétique, ce qui nous aura permis de recueillir de l'information dont nous ferons état notamment au chapitre quatre du présent rapport[9].

2.4 La documentation

Rappelons, en terminant ce tour d'horizon méthodologique, que trois documents ont servi de référence tout au long de cette expérimentation. Le premier d'entre eux, auquel nous avons déjà fait allusion, est le texte de la proposition soumise par le Comité mixte à la DGEC et qui est à l'origine de ce projet. Le second a été rédigé à l'intention des collèges désireux de participer à l'expérimentation. Il propose un cadre général d'intervention en matière de reconnaissance des acquis conformément aux exigences exprimées dans la proposition précédente. Enfin, un troisième document traduit en règles particulières, notamment en ce qui a trait au financement des activités et à la transmission des résultats, le cadre général proposé.

---

7. Gilles TREMBLAY. *Rapport de recherche portant sur la première phase d'expérimentation. Bilan provisoire*, SGDEA-DGEC, avril 1993, 27 p. + annexe.

8. Ce canevas d'entrevue est reproduit à l'annexe 1.

9. Le calendrier des entrevues ainsi que la composition des équipes locales sont reproduits à l'annexe 1.

Ces trois documents représentent donc le cadre de référence théorique que nous avons soumis à l'expérimentation et auquel on devra se référer constamment :

DGEC - Comité mixte. *Le financement de la reconnaissance des acquis extrascolaires au collégial : Proposition d'un modèle intégré au nouveau processus d'allocation des ressources budgétaires (FABES)*, Québec, juillet 1991, 11 p.

Ce document constitue la proposition élaborée par le Comité mixte en reconnaissance des acquis que la DGEC a acceptée en septembre 1991.

DGEC. *Le processus de la reconnaissance des acquis extrascolaires comme activité éducative au collégial. Guide d'élaboration d'un cadre local d'intervention*, Québec, octobre 1991, 12 p.

Ce texte présente le cadre général de l'expérimentation ainsi qu'un guide à l'intention des collèges intéressés à produire un cadre local d'intervention en matière de reconnaissance des acquis.

DGEC. *Expérimentation d'un mode de financement et de recensement des activités en reconnaissance des acquis extrascolaires au collégial. Cadre technique*, Québec, décembre 1991, 7 p.

Dans la suite logique des deux documents qui précèdent, celui-ci présente les règles nécessaires au financement des activités, à la transmission des résultats ainsi qu'à la collecte systématique des données.

Chapitre 3 L'ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNÉES DE L'EXPÉRIMENTATION

3.1 Le volume des activités déclarées aux fins de financement

3.11 Les résultats obtenus
3.12 L'interprétation des résultats

3.2 La transmission des résultats dans SIGDEC

3.3 Le mode de financement proposé

3.31 Les modalités du soutien financier
3.32 Les résultats obtenus

3.4 Appréciation des différents facteurs pouvant éclairer la situation

3.41 Le choix des programmes ou des disciplines en fonction de l'instrumentation disponible
3.42 Les caractéristiques de la clientèle desservie
3.43 Le personnel affecté au dossier

3.5 Conclusion et recommandations

Chapitre 3 L'ANALYSE QUANTITATIVE DES DONNÉES DE L'EXPÉRIMENTATION

Avant de procéder à des analyses critiques et à une mise en perspective des résultats sur le plan qualitatif (ce que nous ferons au chapitre 4), nous nous proposons maintenant d'entreprendre l'analyse des résultats obtenus au cours de l'expérimentation sur le plan quantitatif. À partir de la masse des résultats compilés par SIGDEC, nous tenterons d'examiner différentes données de nature à nous fournir un éclairage significatif sur le parcours suivi par les vingt-six collèges expérime..tateurs. Ce faisant, nous poursuivons un double objectif :

- rendre compte le plus objectivement possible de la réalité et des pratiques en cours;

- dégager certains facteurs capables d'expliquer la situation.

Notre attention portera successivement sur les principaux aspects du dossier, à savoir :

- le volume des activités déclarées,
- le mode de transmission des résultats,
- les modalités du financement,
- le choix des programmes ou des disciplines,
- l'instrumentation disponible,
- la clientèle desservie,
- le personnel affecté au dossier.

Au terme de ce premier tour de piste, nous tenterons d'avancer quelques recommandations de nature à améliorer la situation et à assurer le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.

3.1 Le volume des activités déclarées aux fins de financement

Le tableau suivant nous permet de saisir pour chaque collège expérimentateur le volume des activités déclarées :

Tableau 1
Nombre de candidatures en reconnaissance des acquis
ANNÉE 1992-1993
(Données transmises au SIGDEC, 27 septembre 1993)

COLLÈGE	NOMBRE DE CANDIDATS	COURS ÉVALUÉS	FORMATION MANQUANTE	COURS* SUIVIS
1. Collège LaSalle	25	36	10	133
2. Collège Marie-Victorin	121	512	22	236
3. Cégep de la Gaspésie	8	43	6	5
4. Cégep de Rimouski	30	96	2	50
5. Cégep de Sherbrooke	18	24	0	15
6. Cégep de Drummondville	1	1	0	1

Tableau 1 (suite)
Nombre de candidatures en reconnaissance des acquis
ANNÉE 1992-1993
(Données transmises au SIGDEC, 27 septembre 1993)

COLLÈGE	NOMBRE DE CANDIDATS	COURS ÉVALUÉS	FORMATION MANQUANTE	COURS* SUIVIS
7. Cégep Édouard-Montpetit	266	374	25	91
8. Cégep Joliette	14	28	0	35
9. Cégep Ahuntsic	19	24	0	76
10. Cégep Rosemont	26	156	0	38
11. Cégep Maisonneuve	69	149	79	464
12. Cégep Rivière-du-Loup	6	9	4	3
13. Cégep de l'Amiante	10	10	0	32
14. Cégep Victoriaville	1	32	0	0
15. Cégep Matane	13	28	0	25
16. Cégep Saint-Jérôme	17	31	0	10
17. Cégep André-Laurendeau	28	39	1	22
18. Cégep Sept-Îles	18	41	0	15
19. Cégep d'Alma	106	177	0	136
20. Cégep Jonquière	131	375	10	142
21. Cégep Saint-Félicien	26	47	0	11
22. Cégep Beauce-Appalaches	2	5	0	0
TOTAL DES COLLÈGES	955	2 237	159	1 540

* La colonne «cours suivis» indique le nombre de **cours suivis de façon conventionnelle** en plus des cours évalués ou en formation manquante.

3.11 Les résultats obtenus

L'examen de ce tableau fait ressortir ce qui suit :

- 21 collèges sur 26 avaient transmis des données à SIGDEC au 21 juillet 1993. Après vérification, le 27 septembre 1993, 22 collèges seulement avaient transmis des données.

- Au total, 22 collèges avaient reçu 955 candidatures en reconnaissance des acquis durant l'année 1992-1993; soit une moyenne de 43,4 candidats ou candidates par collège. Cependant, cette moyenne n'est absolument pas significative puisque l'écart type est beaucoup trop élevé. En effet, si l'on observe les résultats, on constate ce qui suit :

- 12 collèges ont reçu moins de 20 candidatures/année alors que quatre autres collèges (Alma, Édouard-Montpetit, Jonquière, Marie-Victorin) ont reçu à eux seuls 624 candidatures sur 955, soit près de 70 % du total des candidatures pour l'année.

- Il y a seulement dans six autres collèges (André-Laurendeau, LaSalle, Maisonneuve, Rimouski, Rosemont, Saint-Félicien) qu'on observe un résultat qui s'approche de la moyenne.

Comment interpréter ces résultats? Déjà à la fin de la première phase de l'expérimentation où l'on avait enregistré un total de 247 candidatures dans les sept collèges expérimentateurs (soit une moyenne de 35 candidatures par collège pour la session comprise entre janvier et juin 1992), nous avions formulé le commentaire suivant :

> «On remarquera que ce volume d'activités est relativement faible. Toutefois, il est encore trop tôt pour en tirer quelque conclusion que ce soit. En effet, l'effort et les énergies de chacun, au cours de cette première phase expérimentale, ont porté surtout sur la mise en place du cadre et des procédures de travail. Beaucoup de temps a été consacré aux rencontres et aux échanges avec les responsables de même qu'à la rédaction de différents rapports d'activités. Tant et si bien qu'on peut considérer cette phase comme une période de rodage où l'on a davantage cherché à se familiariser avec le processus qu'à développer ou à multiplier les activités de reconnaissance des acquis proprement dites[10].»

Bien que le temps et les énergies consacrés par les responsables locaux à l'expérimentation proprement dite les aient peut-être rendus moins disponibles pour recevoir et traiter les demandes des candidats et des candidates, il n'en demeure pas moins que cette explication ne saurait suffire à justifier la faiblesse du volume d'activités déclarées pour l'année 1992-1993. D'autant que si l'on se reporte aux années passées, il faut remonter à 1987-1988 pour observer un résultat semblable. À cette époque, en effet, 37 collèges déclaraient avoir reçu 1 476 candidats pour une moyenne annuelle de 39,8 candidatures par collège. L'année suivante, la moyenne était déjà de 51 candidatures par collège[11]. Il était donc devenu courant de croire, à partir de ce moment, que cette moyenne allait se maintenir ou même qu'on pouvait estimer une certaine croissance des activités dans les collèges...

Les données recueillies au cours de l'expérimentation nous obligent donc à réviser ces estimations et à enregistrer le constat suivant : **le volume d'activités déclarées par les collèges en 1992-1993 correspond à peu près à ce qu'on observait en 1987-1988.**

3.12 L'interprétation des résultats

Comment expliquer cette diminution qui semble nous ramener cinq années en arrière?

Plusieurs explications nous viennent à l'esprit, mais encore faudra-t-il rechercher celles qui, par-delà les apparences et les tentatives de justification à court terme, sont ancrées à la réalité et proviennent d'une vision d'ensemble du dossier. Ce n'est pas une tâche facile. Nous proposerons cependant, dans les pages qui suivent, un certain nombre d'explications qui nous paraissent plausibles et réalistes sans jamais prétendre qu'elles soient définitives ou complètes.

---

10. Gilles TREMBLAY. *op. cit.*, p. 19.

11. Toutes ces données proviennent des rapports d'activités fournis par le FIRAC. On pourra consulter, entre autres, Lucie Hogue, «Données statistiques sur la reconnaissance des acquis dans les établissements de formation collégiale», *Bulletin d'information FIRAC*, vol. 6, n° 5, décembre 1989.

Parmi les hypothèses qui nous paraissent le mieux cerner le constat que nous venons d'enregistrer au sujet du volume d'activités déclarées pour 1992-1993, il nous semble devoir retenir les suivantes :

1° Le ressac causé par la disparition du FIRAC en juin 1990.

2° La valeur approximative des données statistiques accumulées depuis le début du dossier en 1985.

3° Les contraintes que l'expérimentation a pu imposer aux collèges et la charge de travail supplémentaire que cela a pu représenter pour les responsables locaux.

Nous reprendrons maintenant chacun de ces énoncés de manière à préciser en quoi ils nous paraissent expliquer la situation observée :

3.121 Le ressac causé par la disparition du FIRAC en juin 1990 et l'arrêt du financement des activités

De 1985 à 1990, l'implantation de la reconnaissance des acquis dans les collèges publics et privés a été financée grâce à des subventions totalisant près de cinq millions de dollars provenant du gouvernement fédéral (Emploi et Immigration Canada) et du ministère de l'Enseignement supérieur et de la Science. Le Fonds pour l'implantation de la reconnaissance des acquis au collégial (FIRAC) fut alors créé pour assurer la gestion et la coordination du dossier. Au cours de cette période, le nombre d'établissements ayant accepté de recevoir des candidatures n'a cessé de croître : de 14 établissements en 1985 à 49 établissements en 1989-1990. De même, le nombre de candidatures qui était de 150 en 1985-1986 aurait été de 2 520 en 1989-1990[12].

Cependant, à partir de juin 1990, date de la disparition du FIRAC, la seule source de financement disponible a été une allocation de 250 000 $ mise à la disposition des collèges par le MESS. La responsabilité du dossier revenait ainsi à la DGEC qui proposa, au cours de l'année 1990-1991, la mise en place d'un Comité mixte pour l'assister et la conseiller sur les différentes questions se rapportant à la coordination du dossier de la reconnaissance des acquis. Au cours de cette année de transition et de remaniement structurel où l'insuffisance évidente du financement disponible et l'incertitude quant aux orientations et à l'avenir du dossier étaient ressenties très fortement dans la plupart des collèges, plusieurs établissements se retirèrent du dossier alors que d'autres prirent des dispositions pour le mettre plus ou moins en veilleuse. Malheureusement, nous ne disposons d'aucune donnée précise qui nous permettrait de mesurer exactement le ressac occasionné par la disparition du FIRAC. Notons toutefois que les responsables locaux reconnaissent l'importance et les retombées de cette disparition.

Si l'on examine, par exemple, le nombre de collèges ayant présenté leur candidature pour participer à l'expérimentation, on peut déjà se faire une idée de ce ressac. Car, après tout, cette expérimentation visait notamment à mettre en place des mécanismes permettant de nouvelles sources de financement pour les activités dans les collèges. Or, à l'automne 1991, vingt-deux établissements seulement acceptèrent de présenter leur candidature pour la première phase de l'expérimentation. Par la suite, soit à l'automne 1992, dix-neuf établissements firent la même démarche et furent effectivement invités à se joindre aux sept collèges expérimentateurs. Si l'on se rappelle que plus de 40 collèges déclaraient des activités en reconnaissance des acquis en 1988-1989 et en 1989-1990, ces chiffres paraissent assez révélateurs.

Il faut ajouter à cela une autre donnée : pendant la seconde phase de l'expérimentation, certains représentants des collèges nous avouèrent qu'ils venaient d'être affectés à ce dossier et qu'ils ne disposaient

12. *Cf.* Lucie Hogue, art. cit., *Bulletin d'information FIRAC*, vol. 6, n° 5, décembre 1989.

pratiquement d'aucune compétence en la matière. Chez d'autres, le fait de participer à l'expérimentation correspondait à une réouverture du dossier dans leur collège, voire à un démarrage pur et simple.

Dans ce contexte, il serait difficile de ne pas reconnaître que depuis juin 1990, le volume des activités en reconnaissance des acquis a certainement diminué considérablement. Ce qui expliquerait en partie le faible volume d'activités déclarées au terme de l'expérimentation. Autrement dit, l'expérimentation n'aurait pas permis d'accroître le volume des activités escomptées dans les collèges, **mais elle aurait contribué à faire renaître de ses cendres un dossier qui, autrement, était appelé à disparaître**.

3.122 La valeur approximative des données statistiques accumulées depuis 1985

Dans un autre ordre d'idée, un second facteur contribue à éclairer la situation.

Sans mettre en cause la validité des enquêtes menées par le FIRAC, il nous semble important de noter que les données statistiques recueillies entre 1985 et 1989 ne reposent pas exactement sur les mêmes bases et n'avaient pas les mêmes objets que ce que nous offrent les résultats de la présente expérimentation.

En effet, toutes les enquêtes menées par le FIRAC ont eu recours à des questionnaires écrits adressés directement aux représentants et aux représentantes des collèges qui devaient y répondre au meilleur de leurs connaissances et les retourner aux fins de compilation. Les questions étaient généralement ouvertes et formulées de façon à laisser place à l'expression de la diversité des pratiques et des cheminements caractéristiques d'une phase d'implantation. C'est dans ce contexte et en regard des méthodes utilisées qu'il faut interpréter les résultats de ces enquêtes. Encore une fois, non pour en contester la valeur mais pour en nuancer l'interprétation. Par exemple, lorsqu'on apprend qu'en 1988-1989, 41 établissements ont accepté de recevoir 2 100 candidats ayant entrepris des démarches en reconnaissance des acquis, on ne dit pas nécessairement la même chose que ce que nous pouvons affirmer en 1992-1993 d'après les données transmises à SIGDEC. «Un candidat ayant entrepris une démarche» est une expression beaucoup plus large et évasive que celle que nous utilisons dans la présente expérimentation. Pour qu'une candidature soit actuellement enregistrée, il faut normalement qu'elle ait franchi toutes les étapes préliminaires que sont l'accueil et la clarification du projet de formation et de carrière, l'identification des acquis, la démonstration de ceux-ci et qu'ensuite elle ait été évaluée aux fins de reconnaissance des acquis. On voit bien toute la différence qui existe entre les deux approches. À la limite, dans le cadre des enquêtes menées par le FIRAC, un collège pouvait déclarer une candidature sans que celle-ci n'ait vraiment franchi toutes les étapes qui vont de l'accueil à l'évaluation proprement dite. Quand on sait la proportion des candidates et candidats qui abandonnent en cours de route, il paraît important de nuancer les résultats de ces enquêtes.

Cette explication aurait l'avantage de relativiser le constat de faiblesse quant au volume d'activités enregistrées et de souligner l'importance de mettre en place un cadre de référence précis comme celui proposé lors de l'expérimentation.

3.123 Les contraintes et la charge de travail supplémentaire imposées aux responsables locaux en raison de l'expérimentation

Ce troisième facteur, bien qu'il nous apparaisse moins important que les deux autres, n'en demeure pas moins une réalité qui, pour certains responsables (notamment ceux ou celles des sept collèges expérimentateurs), aura contribué à les rendre moins disponibles pour accueillir, solliciter ou accompagner d'éventuelles candidatures.

La mise en place d'une procédure stricte pour la transmission des données pourrait sans doute expliquer pourquoi cinq des vingt-six collèges expérimentateurs n'avaient pas transmis un seul résultat au moment de la compilation effectuée le 21 juillet dernier. Pourtant, au moins deux d'entre eux étaient considérés comme des pionniers en matière de reconnaissance des acquis. Mais nous savons cependant que, dans plusieurs

établissements, l'arrimage avec les différents services du registrariat ou de l'informatique ne s'est pas réalisé facilement. Il faut néanmoins espérer que cette nécessaire harmonisation entre les différents services en cause se produise bientôt et nous permette d'atteindre ainsi l'un des objectifs de cette expérimentation, à savoir la mise en place d'un mode uniforme de transmission des données relatives aux activités de reconnaissance des acquis dans les collèges.

Cette dernière assertion nous amène d'ailleurs à aborder maintenant ce volet important de notre expérimentation qu'est la transmission des données aux fins de financement.

3.2 La transmission des résultats dans SIGDEC

Au cours de la première phase de l'expérimentation, la lecture de l'ensemble des données recueillies a été effectuée par le truchement d'un logiciel élaboré à cette fin par MM. André Gingras et Ronald Martel de la DGEC. Chaque collège expérimentateur avait reçu une copie de ce logiciel qui pouvait être exploité sur micro-ordinateur. C'est à l'aide de cet outil que les collèges ont fourni au ministère l'information nécessaire au financement. Ils ont ensuite transmis au SIGDEC les résultats scolaires pour les cours évalués.

Pendant cette période, le Service des données et de l'informatique de la DGEC mettait au point de nouveaux indicateurs et certaines règles de manière à permettre aux collèges de transmettre l'information relative à la reconnaissance des acquis à l'intérieur du Système d'information et de gestion des données sur l'effectif collégial (SIGDEC). Ces règles ont été colligées dans un document intitulé : *Informations relatives à la transmission des informations concernant la reconnaissance des acquis*. Ce document a été envoyé par la DGEC à l'ensemble des collèges publics et privés en juin 1992. De sorte qu'il a pu être testé au cours de la seconde phase expérimentale.

Malgré les résistances de la part de l'un ou l'autre service de registrariat ou d'informatique dans certains collèges, l'utilisation de ce médium de communication de l'information financière et pédagogique semble n'avoir pas posé de problèmes majeurs. En lien direct avec le cadre expérimental proposé et les définitions des activités financées, les règles définies par SIGDEC se sont avérées jusqu'ici fonctionnelles et tout à fait satisfaisantes.

Certes, il restera peut-être encore à s'interroger sur les répercussions à long terme du système mis en place. Certains registraires, au cours des entrevues que nous avons menées auprès des équipes locales, n'ont pas manqué de nous signaler ce qui leur apparaissait comme une incohérence du système, à savoir la possibilité de ne pas transmettre de BCU[13] lorsqu'après évaluation aux fins de reconnaissance des acquis, un candidat ou une candidate n'avait pu démontrer ses acquis de façon satisfaisante et se voyait ainsi invité à aller suivre le cours. Il semble que le fait de ne pas inscrire d'échec au bulletin de l'élève vienne en contradiction avec toutes les règles et la philosophie du système...

Pourtant, quelle que soit la façon de procéder, tous les responsables locaux paraissent s'entendre sur la nécessité de ne pas traduire en «échec scolaire» un résultat qui après tout n'exprime que notre incapacité de reconnaître les acquis extrascolaires d'une personne correspondant aux acquis scolaires normalement démontrés par l'élève au terme d'un processus de formation. À l'inverse, si après une évaluation fidèle et rigoureuse, les résultats de la mesure expriment une correspondance entre les acquis extrascolaires et les acquis scolaires de l'élève moyen, pourquoi ne pas traduire ce résultat par une note inscrite au bulletin? Y a-t-il une contradiction entre ces deux raisonnements?

---

13. BCU : bulletin cumulatif de l'élève.

Nous ne le croyons pas. Car si nous pouvons mesurer le degré de correspondance des acquisitions d'une personne en regard des résultats attendus sur le plan scolaire, l'inverse n'est pas nécessairement vrai. Un instrument de mesure ne peut servir que les fins pour lesquelles il a été construit. Or, rien ne nous autorise à interpréter un manque de correspondance comme un échec scolaire. Tout au plus, pouvons-nous en déduire que la candidate ou le candidat n'a pas su nous faire la démonstration du degré suffisant de correspondance entre ses acquis extrascolaires et les acquis scolaires normalement attendus de l'élève moyen. Nous sommes donc autorisés à lui recommander d'aller suivre le cours puisque sa demande de reconnaissance scolaire s'est révélée irrecevable. Mais il nous paraîtrait abusif d'en conclure que cette **insuffisance** ou ce **manque de correspondance équivaudrait au résultat de l'élève en situation d'échec scolaire**.

Telles sont les principales raisons pour lesquelles il nous paraît important de maintenir cette possibilité pour la reconnaissance des acquis extrascolaires de ne transmettre un BCU, après évaluation, que s'il y a réussite.

Pour le reste, il semble que le mode de transmission proposé par la DGEC sert parfaitement bien les fins recherchées et reçoit l'assentiment de tous les partenaires en cause.

3.3 Le mode de financement proposé en reconnaissance des acquis

Après un bref rappel des modalités du financement proposé en reconnaissance des acquis, nous examinerons les résultats obtenus au cours de l'expérimentation.

3.31 Les modalités du soutien financier

Le calcul du financement des activités en reconnaissance des acquis a été effectué en fonction des paramètres définis dans la proposition du Comité mixte[14]. Comme on le sait, ce modèle s'inspire du processus d'allocation des ressources budgétaires appelé FABES. On y recommande le financement de deux activités liées au processus de la reconnaissance des acquis, à savoir : l'**évaluation** proprement dite et l'organisation éventuelle d'une **formation manquante**.

Cette proposition s'appuie sur un certain nombre de prémisses que voici :

1° La reconnaissance des acquis, considérée comme processus, est une activité éducative à part entière.

2° La reconnaissance des acquis est un service qui permet d'accroître l'accessibilité aux études et un moyen économique de hausser le niveau de scolarité d'une population.

3° À l'intérieur du processus de la reconnaissance des acquis, deux opérations s'apparentent parfaitement au processus de formation et s'adaptent ainsi à l'axe d'allocation de FABES que sont les PES (c'est-à-dire le nombre de Périodes suivies par les Étudiants par Semaine). Ces deux opérations sont l'évaluation et l'encadrement de la formation manquante.

Dans ce modèle, on devra cependant se rappeler que la formation manquante est définie de façon très précise comme étant «la partie ou la portion d'un cours qui n'a pu être reconnue comme acquise à la suite d'une évaluation effectuée dans le cadre d'une démarche de reconnaissance des acquis, de telle sorte qu'il

---

14. *Cf.* Comité mixte, *Le financement de la reconnaissance des acquis...*, Québec, juillet 1991, p. 6-10.

s'avère nécessaire d'offrir une formation "ad hoc" (formule d'enseignement individualisé ou modulaire, autodidaxie assistée, etc.)[15]».

Dans le cas de l'**évaluation**, le modèle propose d'allouer 30 % d'une ressource d'enseignement (E de FABES) pour chaque cours évalué à des fins de reconnaissance des acquis et d'appliquer le même pourcentage (30 % pour déterminer l'allocation en ce qui a trait aux autres personnels et autres coûts (A de FABES).

Pour la **formation manquante**, on recommande d'attribuer au collège une allocation supplémentaire correspondant à 40 % des ressources normalement générées par ce cours et ce, aussi bien pour le E que pour le A de FABES.

C'est d'après ce modèle que s'est effectué le calcul du financement au cours de la première et de la seconde phase de l'expérimentation. On examinera donc maintenant les résultats obtenus.

3.32 Les résultats obtenus

Au cours de la première phase, les sept collèges expérimentateurs, à partir des activités déclarées, ont obtenu un financement dont le calcul a été effectué selon les règles prévues et tel qu'il apparaît au tableau suivant :

Tableau 2
Financement de la reconnaissance des acquis
Extrait du recueil de données SIGDEC - 8 juillet 1992)

Collège	Nombre de candida-tures	Nombre d'unités		Nombre moyen d'unités/candidats		Financement		
		évaluées	accordées	évaluées	accordées	PES évaluées	PES form. manq.	Budget
Rimouski	40	558,33	558,33	13,96	13,96	1 409	3	39 288,66
Édouard-Montpetit	59	304,66	296,66	5,16	5,03	643	0	17 606,38
Ahuntsic	57	331,66	283,66	5,82	4,98	748	10	22 033,33
Maisonneuve	39	387,00	377,00	9,92	9,67	764	0	23 277,96
Outaouais	21	105,66	103,66	5,03	4,94	192	0	5 305,64
André-Laurendeau	9	79,66	77,66	8,85	8,63	148	4	4 308,92
Jonquière	22	66,66	51,00	3,03	2,32	135	3	4 508,98
TOTAL	**247**	**1 833,63**	**1 747,97**	-	-	**4 039**	**20**	**116 329,87**

On remarquera qu'il s'agissait d'un financement qui recouvrait une période d'activités d'environ six mois (janvier-juin 1992). La moyenne obtenue par les sept collèges était de 16 618 $. Quatre des sept collèges avaient obtenu des revenus supérieurs à cette moyenne alors que les trois autres se situaient largement en-dessous, avec des revenus d'environ 5 000 $ chacun.

---

15. Comité mixte, *op. cit.*, p. 7.

Les explications fournies par les responsables locaux, à l'époque, pour justifier ces écarts portaient essentiellement sur l'approche utilisée. En effet, les collèges qui avaient généré les plus forts revenus semblaient avoir privilégié une approche de groupe. Ainsi, dans l'un de ces collèges un groupe entier de travailleurs et de travailleuses s'étaient inscrits à une démarche de portfolio en vue de se faire reconnaître des acquis dans un même programme. L'avantage de cette situation tient au fait qu'on peut encadrer la démarche du groupe sans toujours recourir aux approches individuelles. Pour peu que ce groupe démontre de nombreux acquis par rapport au programme, la récolte peut s'avérer généreuse en regard de l'investissement consenti.

Examinons maintenant la situation pour les vingt-six collèges expérimentateurs après une année d'opération (automne 1992 et hiver 1993) :

Tableau 3
Financement des activités en reconnaissance des acquis
Automne 1992-hiver 1993
(selon une compilation effectuée le 27 septembre 1993 par SIGDEC)

Nom de l'établissement	Évaluation		Formation manquante		Financement total
	N. PES brutes	N. PES pondérées	N. PES brutes	N. PES pondérées	
Collège O'Sullivan de Québec	0	0	0	0	0,00 $
Collège Lasalle	149	4 671	280	1 120	14 422,06 $
Collège Marie-Victorin	2 186	28 917	109	1 632	65 189,58 $
Cégep de la Gaspésie	225	4 523	0	0	6 640,00 $
Cégep Rimouski	474	8 494	6	63	13 969,96 $
Cégep Sherbrooke	161	829	0	0	4 200,15 $
Cégep Drummondville	4	80	0	0	117,95 $
Cégep Édouard-Montpetit	1 083	11 535	88	88	32 566,82 $
Cégep Joliette	204	2 797	0	0	5 721,78 $
Cégep Lionel-Groulx	0	0	0	0	0,00 $
Cégep Ahuntsic	372	2 782	0	0	9 903,08 $
Cégep Rosemont	713	20 547	0	0	22 464,03 $
Cégep Maisonneuve	488	11 405	222	3 186	23 112,19 $
Cégep Outaouais	0	0	0	0	0,00 $
Cégep Rivière-du-Loup	24	100	6	6	821,82 $
Cégep de l'Amiante	35	579	0	0	1 004,37 $
Cégep Victoriaville	161	2 898	0	0	4 673,81 $
Cégep Matane	121	1 999	0	0	3 471,63 $
Cégep Saint-Jérôme	167	602	0	0	4 297,64 $
Cégep André-Laurendeau	139	2 018	3	3	4 024,90 $
Cégep Sept-Îles	191	2 732	0	0	5 383,08 $

Tableau 3 (suite)
Financement des activités en reconnaissance des acquis
Automne 1992-hiver 1993
(selon une compilation effectuée le 27 septembre 1993 par SIGDEC)

Nom de l'établissement	Évaluation		Formation manquante		Financement total
	N. PES brutes	N. PES pondérées	N. PES brutes	N. PES pondérées	
Cégep d'Alma	909	15 574	0	0	26 207,75 $
Cégep Chicoutimi	0	0	0	0	0,00 $
Cégep Jonquière	2 069	46 602	74	1 302	65 060,69 $
Cégep Saint-Félicien	148	713	0	0	3 849,78 $
Cégep Beauce-Appalaches	18	182	0	0	490,03 $
TOTAL DES COLLÈGES	10 041	170 579	788	7 400	317 593,08 $

Tous les commentaires que nous avons formulés au sujet des données portant sur le volume des activités dans les collèges s'appliquent ici.

La moyenne annuelle des revenus pour l'année 1992-1993 par collège est de 12 215 $. Donc une moyenne inférieure à celle obtenue par les sept collèges expérimentateurs pour six mois d'opération. En outre, certains collèges ont généré des revenus cinq fois plus élevés que la moyenne alors que d'autres en font cinq fois moins. À la date de compilation de ces données (27 septembre 1993), certains collèges n'avaient encore rien transmis!

Que dire devant un tel imbroglio? Faut-il invoquer les difficultés rencontrées en raison des nouvelles exigences du cadre expérimental? Est-il possible que l'investissement qu'ont dû consentir les responsables locaux pour mettre en place ce cadre les ait privés de temps à consacrer aux candidatures? Y a-t-il autant de disparité quant à l'expertise acquise sur le plan local que ce que ces chiffres permettent d'observer? Est-il possible que certains collèges aient déclaré des activités que d'autres ont considéré comme ne pouvant être déclarées dans ce cadre?

Sans doute, faut-il répondre par l'affirmative à l'ensemble de ces questions. C'est pourquoi il nous paraît important de clarifier cette situation en poursuivant l'expérimentation. Dans la suite de ce rapport, on tentera cependant de déterminer certains facteurs pouvant nous aider à mieux comprendre.

3.4 Appréciation des différents facteurs pouvant éclairer la situation

Après avoir considéré l'ensemble des activités déclarées par les collèges expérimentateurs et avoir examiné les modes de transmission et de financement de ces activités, il serait intéressant d'analyser en détail les résultats obtenus. À cette fin, nous nous proposons de déterminer plus précisément le choix des programmes ou des disciplines ayant donné lieu à une reconnaissance des acquis, en nous interrogeant sur l'instrumentation disponible de même que sur le personnel affecté au dossier et la clientèle desservie. En un mot, nous voudrions cerner de plus près cette réalité de la reconnaissance des acquis telle qu'elle est

vécue et pratiquée dans les collèges de façon à dégager des constantes de nature à de nous éclairer sur les orientations ou les mesures à mettre en oeuvre pour assurer l'évolution du dossier.

3.41 Le choix des programmes ou des disciplines en fonction de l'instrumentation disponible

Pour apprécier l'éventail des services offerts dans les collèges, un découpage des activités selon les cours et les disciplines visées fournit un éclairage très significatif.

Le tableau suivant regroupe, pour tous les collèges expérimentateurs, l'ensemble des disciplines où des activités d'évaluation et de formation manquante ont été menées au cours de l'année 1992-1993 :

Tableau 4
Nombre de cours en reconnaissance des acquis par discipline
pour l'ensemble des collèges expérimentateurs
Année 1992-1993 (selon SIGDEC - 21 juillet 1993)

Discipline*	Nombre de		Discipline*	Nombre de	
	Cours évalués	Formation manquante		Cours évalués	Formation manquante
107 Techniques de la santé	1	0	352 Gérontologie	29	7
120 Techniques de diététique	2	0	354 Techniques d'animation	1	0
140 Techniques médicales	3	0	360 Multidisciplinaire	1	0
142 Techniques de radiologie	2	0	370 Sciences de la religion	27	0
152 Techniques agricoles (2)	112	0	371 Pastorale	8	0
201 Mathématique	15	0	383 Économique	15	0
203 Physique	2	0	385 Science politique	1	0
210 Techniques de chimie industrielle	48	6	388 Assistance sociale	22	2
211 Techniques des matières plastiques	1	0	401 Administration	75	0
221 Technologie du bâtiment et des travaux publics	5	0	410 Techniques administratives (1)	338	0
222 Techniques d'aménagement	3	0	412 Techniques de gestion de bureau	156	5
241 Techniques de la mécanique	2	0	415 Techniques administratives (2)	4	25
242 Sciences graphiques	5	0	420 Informatique	39	0
243 Électrotechnique	132	6	430 Techniques de gestion hôtelière et des services alimentaires	15	10
244 Technologie physique	33	0	550 Musique	1	0
265 Hygiène industrielle	6	2	571 Industrie de la mode	65	12

Tableau 4 (suite)
Nombre de cours en reconnaissance des acquis par discipline
pour l'ensemble des collèges expérimentateurs
Année 1992-1993 (selon SIGDEC - 21 juillet 1993)

Discipline*	Nombre de		Discipline*	Nombre de	
	Cours évalués	Formation manquante		Cours évalués	Formation manquante
270 Techniques de la métallurgie	1	0	581 Communications graphiques	26	0
310 Techniques auxiliaires de la justice	11	0	601 Français (langue et littérature)	84	1
311 Techniques de prévention	7	1	604 Anglais (langue seconde)	18	0
322 Techniques familiales	139	4	607 Espagnol	4	0
340 Philosophie	3	1	951 Cours d'établissement	2	0
350 Psychologie	19	0	953 Cours d'établissement	21	0
351 Techniques d'éducation spécialisée	139	10	954 Cours d'établissement	1	0

* Le nom de la discipline est tiré du système sur la charge des enseignants et des enseignantes (SPOC).

L'ensemble des collèges expérimentateurs ont évalué des cours ou coordonné des démarches d'acquisition d'un module de formation manquant dans 46 disciplines différentes, ce qui donne un premier aperçu de la diversité des activités offertes par le réseau collégial en matière de reconnaissance des acquis. C'est là une donnée importante du dossier puisqu'elle permet de comprendre à quel point chaque collège est sollicité par une série de demandes différentes, ce qui l'oblige à acquérir une compétence de plus en plus diversifiée avec tout ce que cela peut entraîner de morcellement et d'émiettement sur le plan de la tâche du conseiller ou de la conseillère en reconnaissance des acquis. Car, en effet, contrairement à ce que l'on pourrait croire, chaque collège est sollicité dans différentes disciplines et s'efforce, dans la mesure de ses moyens, d'y répondre. Le tableau suivant présente, pour chaque collège expérimentateur, le nombre total de disciplines, de cours évalués et de démarches entreprises en vue de l'acquisition des éléments de formation manquants pour l'année 1992-1993 :

Tableau 5
Total des disciplines visées, des cours évalués et des démarches en formation manquante
effectuées en reconnaissance des acquis dans chaque collège
Année 1992-1993

Collège	Nombre total de		
	Disciplines	Cours évalués	Formation manquante
Lasalle	4	36	10
Marie-Victorin	16	344	22
de la Gaspésie	6	43	6
Rimouski	9	37	1

Tableau 5 (suite)
Total des disciplines visées, des cours évalués et des démarches en formation manquante effectuées en reconnaissance des acquis dans chaque collège
Année 1992-1993

Collège	Nombre total de		
	Disciplines	Cours évalués	Formation manquante
Sherbrooke	6	20	0
Drummondville	1	1	0
Édouard-Montpetit	9	306	25
Joliette	3	29	0
Ahuntsic	6	19	0
Maisonneuve	8	68	14
Outaouais	3	17	0
Rivière-du-Loup	3	9	4
de l'Amiante	3	3	0
Victoriaville	3	32	0
Matane	6	28	0
Saint-Jérôme	8	31	0
André-Laurendeau	7	39	1
Alma	7	162	0
Jonquière	18	368	9
Saint-Félicien	7	47	0
Beauce-Appalaches	2	5	0

L'examen attentif de ce tableau montre que la diversité observée sur le plan notamment des disciplines n'est pas la simple résultante de la multiplicité des collèges en cause mais qu'elle est une réalité locale. La plupart des collèges qui disposent d'une bonne expertise locale et qui présentent un bon volume d'activités couvrent un assez large éventail de services dans plusieurs disciplines. Quand on songe que, dans la plupart de ces collèges, le dossier de la reconnaissance des acquis repose sur les épaules d'un seul professionnel, on imagine facilement la lourdeur et la complexité de cette charge. Mais n'anticipons pas trop puisque nous aurons l'occasion d'examiner plus attentivement cette question. Retenons seulement que la gamme des services offerts en reconnaissance des acquis est une réalité impressionnante non seulement sur plan provincial mais également sur le strict plan local.

Il est vrai cependant que certaines disciplines ou certains programmes sont plus en demande que d'autres. Si l'on dresse, par exemple, le palmarès de ces disciplines, on obtient le tableau suivant :

Tableau 6
Palmarès des dix disciplines les plus sollicitées en reconnaissance des acquis
Année 1992-1993

Discipline	Nombre total de	
	Cours évalués	Formation manquante
1. 410 Techniques administratives (1)	338	0
2. 412 Techniques de gestion de bureau	156	5
3. 351 Techniques d'éducation spécialisée	139	10
4. 322 Techniques familiales	139	4
5. 243 Électrotechnique	132	6
6. 152 Techniques agricoles (2)	112	0
7. 601 Français (langue et littérature)	84	1
8. 401 Administration	75	0
9. 571 Industrie de la mode	65	12
10. 210 Techniques de chimie industrielle	48	6

Il est intéressant de noter qu'à elles seules, ces dix disciplines recouvrent près de 80 % du total des cours évalués à des fins de reconnaissance des acquis pour l'année 1992-1993. Ce qui apparemment vient tempérer notre appréciation précédente sur la diversité des disciplines offertes. Car, en définitive, la concentration que nous observons maintenant autour de dix disciplines semble suffisamment forte pour le laisser croire. Mais quelles sont donc les raisons d'une telle concentration? Est-ce le reflet de l'offre et de la demande? Ou la conséquence de choix d'établissements? Est-ce simplement à cause de l'expertise acquise et de l'instrumentation disponible dans ces programmes? Peut-être est-ce une conjugaison de ces facteurs? Examinons tout cela de plus près :

- Le championnat toutes catégories revient aux Techniques administratives. Près du tiers de tous les cours évalués par les collèges se trouvent dans ce programme. De plus, au moins treize collèges ont déclaré des activités pour l'un ou l'autre cours de ce programme. C'est dire à quel point on est en droit de s'interroger sur les raisons de son importance. D'autant plus qu'il n'existe, dans ce programme, aucun instrument d'évaluation qui ait été élaboré à des fins provinciales. Les collèges ont donc dû se doter d'outils locaux afin de répondre à la demande. On sait, par ailleurs et depuis longtemps, que la demande est forte dans ce programme comme en Administration qui se trouve incidemment au 8^{e} rang du palmarès des disciplines. Mais surtout nous savons que plusieurs projets de formation non créditée (notamment les projets ALFEPAC) ont été mis en place au cours de la dernière année et que plusieurs collèges ont sollicité leur service de reconnaissance des acquis de manière à offrir à la clientèle de ces projets l'accréditation des compétences acquises. Malgré les problèmes que ces pratiques peuvent soulever au regard de la nature des activités pouvant être financées, il reste que c'est très largement en raison de ces pratiques que s'explique le fort volume d'activités enregistrées ici. En définitive, il s'agit d'un phénomène très ponctuel qui démontre à quel point la demande aussi bien sociale qu'individuelle est forte. C'est pourquoi il faudrait **prévoir de toute urgence la mise en place d'une instrumentation qui déborde l'initiative locale** et puisse garantir une plus grande fidélité et validité des pratiques. On éviterait ainsi les problèmes d'accréditation des formations non créditées où tout paraît laisser croire qu'on ne fait que reconnaître officiellement des acquis scolaires officieux par le truchement de la reconnaissance des acquis extrascolaires! Même si tel n'a pas été le cas dans aucun des collèges

expérimentateurs, il est clair que si de tels instruments élaborés provincialement avaient été disponibles, aucun soupçon de ce type n'aurait pu subsister.

- En dépit de ce cas particulier et très ponctuel, on observe que la très grande majorité des cours évalués appartiennent à des disciplines professionnelles (programmes d'études techniques). **En outre, pour la plupart de ces programmes, les collèges disposent d'instruments qui ont été élaborés, soit localement, soit provincialement, et qui recouvrent l'ensemble des cours de la formation spécifique du programme**. Cela facilite bien entendu la démarche des candidates ou des candidats puisqu'on les assure dès le départ qu'on prendra en considération l'ensemble de leurs acquis. Cela les encourage à entreprendre une démarche et à hausser leur degré de persévérance tout au long du processus d'évaluation. Le collège qui dispose de tels outils peut plus facilement assurer le service.

  En somme, le fait de disposer d'une **gamme complète d'instruments d'évaluation** à des fins de reconnaissance des acquis dans un programme donné explique largement cette concentration des cours évalués. Ce qui est bien le cas des programmes suivants :

  - Techniques de gestion de bureau
  - Techniques familiales
  - Techniques agricoles
  - Français (langue et littérature)
  - Techniques de chimie industrielle

  Si l'on veut faire avancer le dossier et répondre plus adéquatement à la demande, il faudra bien évidemment favoriser l'élaboration de ce type d'outils dans d'autres programmes et notamment en Techniques administratives, en Informatique, en Électrotechnique, etc.

- Quant aux disciplines relevant de la formation générale ou aux programmes d'études préuniversitaires[16], il est facile de réaliser, à partir de ce que nous observons pour le Français (langue et littérature)[17], qu'il faudrait au moins prévoir concevoir des outils pour tous les cours de la formation générale commune. Cela permettrait de répondre plus adéquatement aux demandes et d'accroître sensiblement le volume d'activités.

Cet examen du dossier sous l'angle du choix des programmes ou des disciplines et de l'instrumentation disponible nous aura donc permis de faire les constats suivants :

- les collèges sont appelés à répondre à des demandes d'évaluation à des fins de reconnaissance des acquis dans un large éventail de programmes ou de disciplines;

- on observe cependant que leur offre de service se concentre surtout dans les programmes ou les disciplines pour lesquels ils disposent d'une gamme complète d'instruments d'évaluation;

---

16. Nous empruntons ici la terminologie en vigueur dans le nouveau *Règlement sur le régime des études collégiales* du 15 août 1993.

17. On dispose de tests standardisés à l'échelon provincial pour l'ensemble des cours obligatoires de français. Ces tests sont mis à la disposition des collèges dans le cadre d'une entente signée avec le Centre TRAFICQ du Cégep Marie-Victorin.

- dans les autres cas, ils tentent de répondre au cas par cas, cours par cours, à la faveur de la disponibilité des spécialistes de contenu et celle du professionnel, responsable du dossier - mais cette manière de procéder n'est pas rentable et provoque l'émiettement et la dispersion des énergies;

- lorsqu'une approche d'évaluation par groupe s'avère possible, comme ce fut le cas notamment dans certains collèges pour le programme des Techniques administratives, on observe un accroissement très significatif du volume des activités. Cet accroissement s'explique facilement : une telle approche est économique en raison du faible investissement qu'elle requiert par rapport au financement qu'elle entraîne. Cependant, l'absence d'outils validés à l'échelon provincial contribue à jeter le doute dans les esprits quant à la rigueur des évaluations et à la pertinence du financement engendré.

3.42 Les caractéristiques de la clientèle desservie

À l'automne 1989, la clientèle desservie en reconnaissance des acquis au collégial était majoritairement composée de femmes dont l'âge variait entre 25 et 44 ans. En effet, selon les données recueillies à l'époque par le FIRAC[18], on pouvait dénombrer deux fois et demie plus de femmes que d'hommes parmi les bénéficiaires et plus de 90 % de ces personnes étaient âgées entre 25 et 44 ans.

Au terme de l'année scolaire 1992-1993, la répartition des candidatures en reconnaissance des acquis selon le sexe et l'âge pour l'ensemble des collèges expérimentateurs est la suivante :

---

18. *Cf.* N.-B. Kayembé, *La reconnaissance des acquis au collégial du point de vue des bénéficiaires*, Montréal, FIRAC, juin 1990, p. 23-26.

Tableau 7
Répartition des candidatures en reconnaissance des acquis
selon le sexe et l'âge pour l'ensemble des collèges expérimentateurs
Année 1992-1993

Sexe	Âge	Nombre de candidats		Nombre de cours		Total des cours	
		Nombre	%	Évaluation	Formation manquante	Nombre	%
Homme	- de 23	5	2,2	7	2	9	1,4
	23 à 29	34	15,2	80	5	85	13,5
	30 à 39	92	41,3	256	16	272	43,2
	40 et +	92	41,3	248	16	264	41,9
	Tous les âges	223	100,0	591	39	630	100,0
Femme	- de 23	16	2,9	40	1	41	3,7
	23 à 29	94	17,1	141	8	149	13,5
	30 à 39	227	41,3	467	17	484	43,8
	40 et +	213	38,7	405	27	432	39,1
	Tous les âges	550	100,0	1 053	53	1 106	100,0
Total	- de 23	21	2,7	47	3	50	2,9
	23 à 29	128	16,6	221	13	234	13,5
	30 à 39	319	41,3	723	33	756	43,5
	40 et +	305	39,5	653	43	696	40,1
	Tous les âges	773	100,0	1 644	92	1 736	100,0

On constate donc que l'écart entre les hommes et les femmes est toujours le même puisque sur un total de 773 candidatures, 550 (soit 70,1 %) sont des femmes âgées de plus de 30 ans, pour 80 % d'entre elles. De telle sorte que l'on peut considérer le fait de desservir une clientèle majoritairement adulte et féminine comme une constante assez forte et caractéristique de notre dossier.

Quoique ce profil reflète bien celui de la clientèle que l'on trouve généralement dans nos services d'éducation des adultes, il n'en demeure pas moins que la présence plus massive des femmes en reconnaissance des acquis puisse s'expliquer en raison du choix des programmes pour lesquels nous disposons d'outils d'évaluation. Au moment de l'implantation, on se souviendra que nous avons mis au point prioritairement des outils dans les programmes qui s'adressaient ou qui intéressaient davantage les femmes tels que Techniques familiales (Éducation en services de garde), Techniques de gestion de bureau, etc. On peut penser qu'à la faveur des récentes productions en Techniques agricoles ou en Techniques de chimie industrielle, la situation devrait évoluer au profit d'une clientèle moins massivement féminine.

Une autre constante relative à la clientèle en reconnaissance des acquis mérite d'être signalée. Elle concerne la répartition des candidatures selon le type de formation et le nombre de programmes. Comme l'illustre le tableau suivant, plus de 90 % de toutes les candidatures reçues étaient inscrites en formation professionnelle dans pas moins de 61 programmes différents.

Tableau 8
Répartition des candidatures en reconnaissance des acquis
selon le type de formation et le nombre de programmes
pour l'ensemble des collèges expérimentateurs
Année 1992-1993

Type de formation	Nombre de programmes	Nombre de candidats
Générale	3	18
Professionnelle	61	695
Hors programme	2	60
Total	66	773

Cette concentration en formation professionnelle s'explique d'autant plus facilement dans le contexte socio-économique actuel. On observe de plus en plus de personnes diplômées qui se présentent à nos services de reconnaissance des acquis avec l'intention d'obtenir une attestation d'études et d'acquérir ainsi une plus grande polyvalence sur le plan professionnel. Dans ce cas précis, le rôle de la reconnaissance des acquis est déterminant car il favorise le transfert des compétences en établissant clairement la différence entre les acquis tant scolaires qu'extrascolaires et le requis pour accéder au diplôme. L'expertise québécoise acquise par les établissements au collégial en cette matière nous a valu une réputation qui dépasse largement nos frontières. Il nous faut donc favoriser l'élargissement et l'accroissement de cette compétence en fournissant les outils, moyens et ressources adéquats. C'est là un constat majeur de cette expérimentation sur lequel nous aurons l'occasion de revenir dans ce rapport et qui devrait inspirer plusieurs de nos recommandations.

En somme, les besoins en matière de reconnaissance des acquis tant scolaires qu'extrascolaires sont nombreux et fort diversifiés. Au regard de ces besoins, plusieurs collèges disposent d'une expertise certaine mais n'ont pas toujours les moyens de l'exercer. Le cadre expérimental mis en place nous aide déjà à mieux cerner ces lacunes et nous permet d'apercevoir les lignes de conduite à suivre pour assurer l'évolution du dossier.

Mais revenons-en, pour l'heure, aux caractéristiques des personnes en cause. Les commentaires qui précèdent nous ont permis de faire ressortir certaines constantes quant au sexe, à l'âge et au type de formation. Si l'on examine maintenant la composante du système éducatif et le régime des études que choisissent ces candidates et ces candidats, on se rend compte que ces derniers viennent, comme on pouvait s'y attendre, majoritairement des services de l'éducation des adultes et qu'ils sont inscrits aux études à temps partiel. Analysons de plus près le tableau suivant :

Tableau 9
Répartition des candidatures en reconnaissance des acquis
selon la composante du système éducatif et le régime des études pour l'ensemble
des collèges expérimentateurs
Année 1992-1993

Composante du système éducatif	Régime des études	Nombre de candidats	Nombre de cours		
			Évaluation	Formation manquante	Total
Ordinaire	Temps complet	94	341	30	371
	Temps partiel	12	35	3	38
Adulte	Temps complet	152	579	24	303
	Temps partiel	515	689	35	724
Total	Temps complet	246	920	54	974
	Temps partiel	527	724	38	762

Il est intéressant de remarquer qu'en dépit de la très forte représentation de la clientèle inscrite à temps partiel dans les services d'éducation des adultes, près de 15 % de toutes les candidatures (soit exactement 13,7 %) proviennent de l'enseignement ordinaire. C'est là une nouvelle donnée qui nous paraît refléter assez bien l'effort d'intégration souhaité dans notre démarche expérimentale.

L'autre variable intéressante a trait au nombre de cours évalués à des fins de reconnaissance des acquis par candidate ou candidat. On se rend compte en effet que le régime des études a une incidence déterminante sur le nombre de cours. Le calcul du ratio pour le nombre de cours évalués par candidat permet de constater que celles et ceux qui sont inscrits à temps complet sont évalués pour pratiquement trois fois plus de cours que les autres (le ratio est de 3,7 cours évalués par candidat à temps complet alors qu'il n'est que de 1,3 cours évalué par candidat à temps partiel). Cette situation, en apparence logique, nous suggère cependant certaines remarques.

Même s'il peut paraître normal qu'une candidate ou un candidat inscrit à temps complet dans un programme ait une vision à la fois plus large et plus réaliste de toutes les exigences de son projet de formation et que cela l'incite à bien prendre la mesure de tous ses acquis dès le point de départ, pourquoi n'en serait-il pas ainsi pour tous? En quoi le fait d'être inscrit à temps partiel dispenserait-il de présenter sa candidature en reconnaissance des acquis en fonction des exigences de l'ensemble d'un programme plutôt que de se limiter à une approche cours par cours, forcément limitée et morcelée?

En précisant, dans le cadre expérimental, six étapes liées au processus de la reconnaissance des acquis dont deux précédaient la démonstration et l'évaluation proprement dite (à savoir l'**accueil et la clarification du projet de formation et de carrière ainsi que l'identification des acquis**[19]), nous voulions, entre autres, inviter les collèges à bien encadrer, dès le départ, leurs candidates et leurs candidats afin de les amener à clarifier leur projet et à se doter d'une vision globale des exigences de l'ensemble de leur programme. Bien que ce principe soit généralement admis dans les collèges expérimentateurs, il reste que les responsables locaux n'ont pas toujours le temps et la disponibilité pour encadrer à ce point toutes les demandes qu'on leur présente. Le plus souvent, ils s'assurent que la demande est recevable et fournissent à la candidate ou

19. *Cf.* DGEC, *Le processus de la reconnaissance des acquis comme activité éducative au collégial*, Québec, octobre 1991, 12 p.

au candidat le soutien nécessaire à la démonstration de ses acquis. Ce faisant, ils répondent à la demande mais sans nécessairement s'assurer que celle-ci procède d'une vision globale du projet de formation et d'une connaissance précise par le candidat de toutes les exigences de celui-ci.

Ce constat souligne l'importance de sortir d'une approche cours par cours en évaluation des acquis pour recourir à une approche plus globale centrée sur le programme. Le recours à des épreuves-synthèses telles qu'on a pu en amorcer la production dans certains programmes devrait nous aider grandement dans cette tâche.

Ce qui nous amène tout naturellement à aborder un dernier facteur pouvant éclairer la situation de la reconnaissance des acquis dans les collèges : le personnel affecté à ce dossier.

3.43 Le personnel affecté au dossier

La situation du personnel affecté au dossier de la reconnaissance des acquis dans les collèges expérimentateurs mérite d'autant plus l'attention qu'elle est précaire et ne semble pas avoir beaucoup évolué depuis les débuts.

Toute l'information que nous avons pu recueillir à ce sujet provient, d'une part des données fournies par la direction des collèges au moment de la présentation de leur dossier en vue de participer à l'expérimentation et, d'autre part, des rencontres et des entrevues menées auprès des équipes locales. Ce qui frappe l'observateur amené à prendre connaissance de cette situation c'est, comme nous l'avons mentionné, le caractère précaire des affectations, la multiplicité des mandats qu'on confie généralement au porteur du dossier et, dans plusieurs collèges, le roulement de personnel que tout cela entraîne. Voyons cela de plus près.

Relevant généralement du service de l'éducation des adultes, la personne responsable de la reconnaissance des acquis a le statut d'un professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non enseignante. On lui confie, en plus de la reconnaissance des acquis, plusieurs autres mandats dont il ou elle doit s'acquitter, soit à titre de conseiller ou conseillère pédagogique ou à titre d'aide pédagogique individuel. Il est toujours difficile d'obtenir des précisions sur le temps réel consacré par ces personnes à la reconnaissance des acquis comme telle. Ainsi, dans un des sept collèges expérimentateurs, la porteuse du dossier est une chargée de projet engagée par contrat au service de l'enseignement aux adultes dont 3/5 de la charge serait réservée à la reconnaissance des acquis. Cependant, à l'intérieur de cette portion de charge, une bonne part est consacrée à des dossiers de développement et à la participation à divers comités provinciaux (dont le Comité des 7), de sorte qu'il lui resterait peu de temps à consacrer à la clientèle de son collège. En fait, cette personne reconnaissait qu'il lui restait environ 1/5 de son temps pour répondre aux demandes de la clientèle et donner le suivi nécessaire. Mais comment faire autrement? Comme nous l'expliquait l'un des membres de la direction de ce collège :

> *«C'est le fait de participer à des dossiers de développement qui permet d'aller chercher un complément financier nécessaire au maintien du dossier. Autrement, on ne pourrait pas tenir. Évidemment, cela a pour effet de réduire le temps que la professionnelle peut consacrer à son dossier au plan local. Mais c'est le prix à payer...»*

La situation observée dans ce collège est loin d'être exceptionnelle. Nous l'avons remarquée dans la plupart des collèges expérimentateurs, avec des variantes bien sûr mais selon des proportions équivalentes, et à peu près toujours justifiée de la même manière. Évidemment, cette situation est d'autant plus exemplaire qu'elle concerne un collège et une responsable locale qui ont agi comme pionniers dans le dossier et dont la crédibilité et l'expertise en matière de reconnaissance des acquis ne peuvent être remises en cause. Vue sous cet angle, la situation dans ce collège peut être considérée comme un peu exceptionnelle. Plusieurs collèges,

nous l'avons déjà signalé, n'ont pu conserver le même personnel. Tant et si bien qu'on se trouve aujourd'hui en présence de porteurs de dossier qui débutent en reconnaissance des acquis. C'est là un autre aspect qui traduit non seulement la précarité de la situation du personnel mais plus simplement la précarité du dossier lui-même dans les collèges.

Ce tableau serait néanmoins incomplet si nous ne rendions compte de la situation observée dans au moins quatre collèges. Dans ceux-ci, en effet, la situation du personnel affecté au dossier de la reconnaissance des acquis est assez différente de celle que nous venons de décrire.

Précisons d'abord que dans ces collèges, le porteur du dossier occupe un poste à temps plein de professionnel non enseignant où la reconnaissance des acquis figure en bonne place dans la description de tâches. Dans deux de ces établissements, le professionnel en question est même affecté à temps plein à la reconnaissance des acquis. Dans le troisième où l'on fait une nette distinction entre la reconnaissance des acquis et l'attestation d'études en établissement (attestation d'études par consensus de jury ou tables d'équivalences), le conseiller pédagogique partage son temps entre ces deux dossiers. On peut donc considérer ce poste comme un temps complet, sauf que les activités déclarées dans le cadre de la présente expérimentation par ce collège ne portaient que sur le volet reconnaissance des acquis proprement dit[20]. Dans le quatrième enfin, le conseiller pédagogique est affecté à demi-temps seulement en reconnaissance des acquis. Cependant, comme dans les trois autres établissements, ce professionnel profite du soutien et de l'encadrement de l'ensemble des autres services pédagogiques, car la reconnaissance des acquis y est véhiculée dans une perspective d'intégration et concerne tout autant la composante de l'enseignement ordinaire que celle de l'éducation des adultes, qu'il s'agisse du service aux individus ou celui auprès des entreprises. Il peut également bénéficier d'un cadre général d'opération où les professeurs de tous les départements ont été sensibilisés à la reconnaissance des acquis et sont mis à contribution à titre de spécialistes de contenu pour l'élaboration d'instruments d'évaluation et pour l'évaluation elle-même.

On ne s'étonnera pas de retrouver ces collèges parmi ceux qui déclarent le plus gros volume d'activités en reconnaissance des acquis pour l'année 1992-1993. Même si ce rapport peut paraître simple et un peu trop mécanique, il n'en demeure pas moins suffisamment significatif et révélateur pour mériter d'être signalé. Car, qu'on le veuille ou non, il semble bien qu'il y ait **un rapport étroit entre le volume des activités et l'investissement consenti par les collèges sur plan des ressources humaines directement ou indirectement affectées au dossier**. Voilà un facteur déterminant dont il faudra tenir compte dans nos recommandations ultérieures, quitte à le nuancer au chapitre suivant du point de vue d'une analyse plus qualitative.

3.5 Conclusion et recommandations

Au terme de ce parcours qui nous aura permis d'effectuer certaines analyses quantitatives de données de l'expérimentation, il nous faut maintenant conclure en rappelant les principaux éléments du dossier et en formulant quelques recommandations.

---

20. La situation que nous décrivons ici est celle du Cégep Ahuntsic. En raison de son caractère exceptionnel, l'expertise acquise dans ce collège depuis de nombreuses années en matière d'«accréditation de formation par consensus de jury ou tables d'équivalences», notamment auprès des Forces armées canadiennes, n'a pas été retenue sur le chapitre des activités pouvant être déclarées dans les limites de cette expérimentation. Ce faisant, le volume d'activités déclarées ici ne traduit que très partiellement le volume d'activités réelles menées dans ce collège en matière de reconnaissance des acquis.

Les résultats obtenus en ce qui a trait au volume des activités déclarées par les collèges expérimentateurs en 1992-1993 nous ont amené à signaler que ceux-ci correspondaient pratiquement à ce qu'on pouvait observer il y a cinq ans. Trois hypothèses ont alors été formulées pour expliquer ce recul : le ressac causé par la disparition du FIRAC en juin 1990, la valeur approximative des données statistiques accumulées depuis 1985 et, finalement, les contraintes que l'expérimentation a pu imposer aux collèges ainsi que la charge de travail supplémentaire que cela a pu représenter pour les responsables locaux des sept premiers collèges expérimentateurs.

Pour ce qui est des règles et des procédures mises en place par SIGDEC pour la transmission des données, nous avons constaté qu'elles se rapportaient au cadre expérimental proposé et aux définitions des activités financées. De sorte qu'elles se sont avérées fonctionnelles et tout à fait satisfaisantes. En dépit de certaines résistances en ce qui a trait à la possibilité de ne pas transmettre de BCU (bulletin cumulatif) lorsqu'un candidat ou une candidate n'a pas su démontrer ses acquis de façon satisfaisante, nous persistons à croire que cette règle doit être maintenue, car elle nous semble respecter le processus de la reconnaissance des acquis extrascolaires et la limite de validité qu'impose tout instrument d'évaluation conçu à cette fin.

L'examen du mode de financement proposé nous a permis de rappeler les grandes lignes de la proposition acceptée par la DGEC puis d'examiner attentivement les résultats obtenus par les collèges expérimentateurs. Selon le volume d'activités déclarées, ces résultats laissaient apparaître un écart important entre deux groupes de collèges. C'est pourquoi nous souhaitons comprendre et expliquer cet écart, en espérant ainsi apprécier à sa juste mesure la pertinence et l'efficacité de ce mode de financement.

Parmi les facteurs invoqués pour tenter d'éclairer la situation, nous avons choisi d'examiner les variables suivantes : le choix des programmes ou des disciplines en fonction de l'instrumentation disponible, les caractéristiques de la clientèle desservie et, finalement, la situation du personnel affecté au dossier. Pour chacune de ces variables, il nous a semblé pouvoir discerner des pistes intéressantes de nature à expliquer les écarts observés précédemment. Mais surtout, il nous a paru important de faire état de la diversité des pratiques, de la complexité de la tâche des responsables locaux en laissant apparaître certaines lignes d'orientation qu'il faudrait envisager pour améliorer la situation.

Avant d'aborder la mise en perspective critique de tous ces résultats, voici quelques recommandations qui ressortent du point de vue d'une appréciation quantitative des principales données de l'expérimentation.

Recommandations

Considérant que l'expérimentation a favorisé la relance du dossier de la reconnaissance des acquis au collégial sans pour autant en arriver aux résultats escomptés :

1. *Nous recommandons la poursuite de l'expérimentation pour les deux prochaines années de manière à jeter les bases définitives pour l'implantation et le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.*

2. *Tout en maintenant l'essentiel des règles et procédures adoptées pour la transmission des activités dans SIGDEC ainsi que les prémisses retenues pour le mode de financement, nous recommandons qu'on procède au réexamen de l'ensemble du cadre expérimental de façon à mieux définir et à enrichir son mode d'opération.*

Sur le chapitre de l'élaboration des instruments d'évaluation aux fins de reconnaissance des acquis et des besoins du milieu en cette matière :

3. *Nous recommandons qu'on procède rapidement à l'élaboration d'une gamme complète d'instruments favorisant l'évaluation-synthèse des résultats d'apprentissage liés à certains programmes où la demande est particulièrement forte tels que : Techniques administratives, Informatique, Électrotechnique ainsi que pour les cours de la formation générale commune à tous les programmes.*

   Sans attendre une révision systématique de ces programmes, on devrait procéder rapidement à l'établissement de tableaux de spécifications-synthèse et à la production d'une batterie légère de guides (guide du candidat, guide de l'évaluateur, guide du responsable local) de nature à encadrer la démarche locale et à favoriser la cohérence du processus dans l'ensemble du réseau.

4. *Nous recommandons également que tous les collèges expérimentateurs soient invités à produire et à publier leurs tableaux de spécifications des résultats d'apprentissage pour tous les programmes ou les cours pour lesquels ils acceptent des candidatures en reconnaissance des acquis. Ces documents pourraient ensuite être diffusés soit par l'intermédiaire du Bulletin d'information ou toute autre instance afin de favoriser la mise en place d'un vaste processus de validation et d'appropriation des outils par tous les établissements intéressés.*

Au regard du personnel affecté directement ou indirectement au dossier de la reconnaissance des acquis et de l'incidence apparemment importante de ce facteur sur le volume des activités déclarées par les collèges :

5. *Nous recommandons que tous les collèges expérimentateurs soient invités, dès le départ, à déposer un cadre local d'intervention en y exposant clairement la situation de leur personnel affecté directement ou indirectement au dossier de la reconnaissance des acquis ainsi que le temps consacré par ce personnel aux activités locales déclarées, à l'exclusion des autres activités liées au développement du dossier sur le plan provincial ou à la participation à des comités provinciaux.*

6. *Nous recommandons aussi que les collèges affectent l'équivalent d'une libération de 0,5 de la charge d'un professionnel non enseignant au dossier de la reconnaissance des acquis.*

Chapitre 4 MISE EN PERSPECTIVE ET ANALYSE CRITIQUE DES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

4.1 La validation des différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis

4.2 L'évaluation du mode de financement proposé

4.3 Les perspectives de développement envisagées

Chapitre 4 MISE EN PERSPECTIVE ET ANALYSE CRITIQUE DES RÉSULTATS DE L'EXPÉRIMENTATION

Dans la mise en perspective qui va suivre, nous tenterons de dégager, au regard de l'ensemble des efforts fournis par les collèges expérimentateurs, les principaux consensus obtenus et les variantes observées en ce qui a trait à certains aspects majeurs de l'expérimentation, à savoir :

- la validation des différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis tel qu'il est défini dans le cadre général;
- l'évaluation du mode de financement;
- la nature des activités pouvant être déclarées;
- les perspectives de développement envisagées tant sur le plan local que provincial.

Nous avons déjà eu l'occasion, au chapitre précédent, d'apprécier certains résultats quantitatifs se rapportant à l'un ou l'autre de ces aspects. Il s'agira maintenant d'approfondir ces questions de façon à mieux comprendre la dynamique en cours dans les collèges. Certes, au cours des quinze mois qu'aura duré l'expérimentation, de multiples questions ont surgi dans l'esprit des membres des différentes équipes locales. L'appropriation du modèle expérimental a nécessairement entraîné dans chacun des établissements un questionnement sur les principes et les fondements du modèle, sur sa pertinence sur le plan des applications locales et ses retombées éventuelles à une plus large échelle. Mais toutes ces interrogations ne peuvent se traduire en chiffres, ni ressortir d'une simple analyse quantitative.

Il nous faudra donc aborder cette réalité avec d'autres moyens et une autre perspective.

Tout au long du projet, des **échanges de vues et des discussions** ont eu lieu entre les responsables de la reconnaissance des acquis dans les collèges, principalement au sein du Comité des 7. Plusieurs rencontres ont porté principalement sur des sujets précis tels que la nature des activités pouvant être financées, la pertinence des différentes étapes du processus à mettre en place, etc. Plusieurs résultats de ces discussions ont d'ailleurs servi à la rédaction d'un premier rapport de recherche portant sur la première phase d'expérimentation[21]. Nous en rappellerons ici les grandes conclusions, mais nous chercherons surtout à aborder d'autres aspects du dossier qui ont été l'objet d'une attention plus particulière au cours de la seconde phase.

Notre seconde source d'information provient des **entrevues** que nous avons menées auprès des équipes locales des sept collèges expérimentateurs au cours des mois de mai et juin 1993[22]. Toute cette opération a précisément été réalisée afin de nous permettre de connaître le point de vue de celles et de ceux qui ont porté littéralement l'expérimentation sur leurs épaules et qui peuvent être considérés comme des pionniers en matière de reconnaissance des acquis. Les sujets abordés au cours de ces entrevues portaient sur les aspects suivants :

1. La situation actuelle de la reconnaissance des acquis dans son cégep

   1.1 Sur le plan des besoins et des demandes de candidature
   1.2 Sur le plan de l'adhésion institutionnelle

---

21. Gilles TREMBLAY. *Rapport de recherche portant sur la première phase d'expérimentation (janvier-juin 1992)*, Québec, SGDEA-DGEC, avril 1993, 27 p.

22. On trouvera en annexe le canevas d'entrevue, le calendrier des rencontres ainsi que la composition des équipes locales interviewées.

1.3 Sur le plan des ressources humaines et financières investies
1.4 Sur le plan des activités et des services offerts
1.5 Sur le plan des perspectives de développement envisagées

2. L'évaluation du processus d'expérimentation en cours

2.1 Appréciation générale
2.2 Pertinence du cadre proposé
2.3 Efficacité du mode de transmission des données
2.4 Appréciation du mode de financement proposé

Les opinions recueillies au cours de ces entrevues constituent une somme considérable d'éléments d'information. Elles reflètent la diversité des pratiques en même temps qu'elles traduisent un profond besoin et une recherche de cohérence. Pour rendre parfaitement justice à chacune de ces équipes locales, il faudrait prévoir autant de monographies qu'il y avait d'équipes interviewées... Il est clair qu'on ne doit pas s'attendre, ici, à ce que nous puissions rendre compte de cette diversité et de ces particularités. Nous nous limiterons à indiquer les consensus obtenus, à signaler les interrogations ou les imprécisions les plus fréquemment notées et à formuler quelques recommandations.

4.1 La validation des différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis

L'un des principaux objectifs de l'expérimentation consistait à confirmer les différentes étapes du processus de la reconnaissance des acquis telles qu'elles sont proposées dans le *Cadre général et technique*[23]. Avant de rendre compte des résultats de cette démarche de validation, on se rappellera brièvement le contenu de cette proposition :

Il s'agissait essentiellement d'inciter les collèges expérimentateurs à implanter un **processus éducatif en vertu duquel les candidats et les candidates à la reconnaissance des acquis pourraient bénéficier d'un service global et intégré à l'ensemble du processus de formation au collégial**.

Comme l'illustre parfaitement la figure reproduite à la page suivante et extraite du *Cadre général*[24], le processus en question se subdivisait en **six étapes :**

1. **L'accueil et la clarification du projet de formation et de carrière**
2. **L'identification des acquis**
3. **La démonstration des acquis**
4. **L'évaluation des acquis**
5. **L'encadrement de la formation manquante**
6. **La sanction des acquis**

---

23. Comité mixte. *Le financement de la reconnaissance des acquis extrascolaires au collégial*, Québec, juillet 1991, 11 p.

DGEC. *Expérimentation d'un mode de financement et de recensement des activités en reconnaissance des acquis au collégial. Cadre technique*, Québec, décembre 1991, 7 p.

24. *Cf.* Comité mixte, *op. cit.*, p. 4.

LE PROCESSUS GÉNÉRAL DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS EXTRASCOLAIRES

AU REGARD DU PROCESSUS DE FORMATION AU COLLÉGIAL

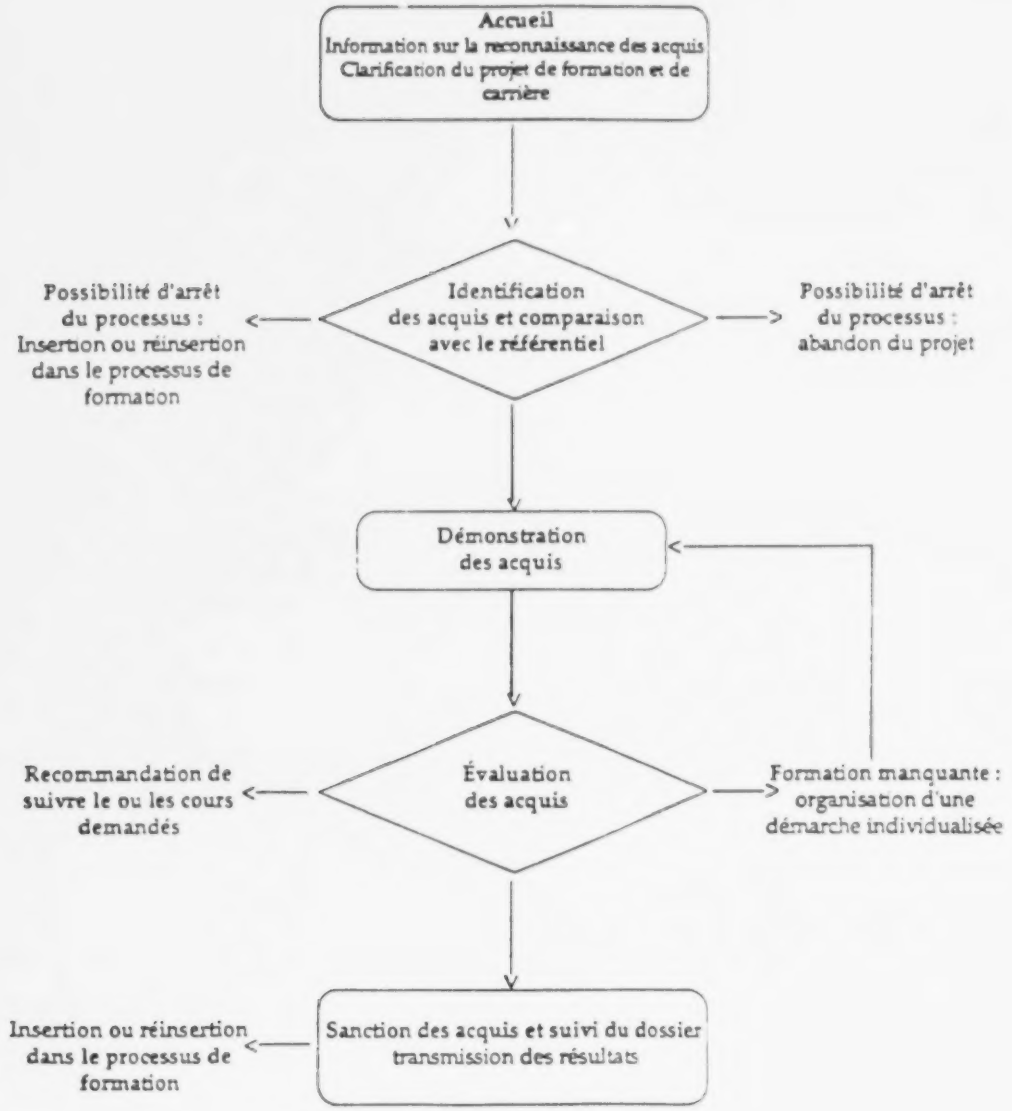

Cette répartition du processus de la reconnaissance des acquis en six étapes représente un effort de systématisation pour assurer plus de cohérence en regard de la diversité des pratiques observées dans les collèges.

D'un point de vue strictement théorique, le modèle proposé s'appuie sur toute une documentation produite à l'époque du FIRAC et où les auteurs québécois ont tenté, en s'inspirant notamment de l'expertise américaine, de proposer des formules qui s'adaptent à nos structures et traduisent notre particularité[25]. Il restait cependant à vérifier le caractère opérationnel de ce modèle et la pertinence d'en recommander l'application à l'ensemble des collèges.

De ce point de vue, on peut considérer que la première phase de l'expérimentation aura servi de tremplin pour confirmer, d'une manière générale, le caractère opérationnel du modèle[26]. On a cependant relevé certaines difficultés à différencier clairement certaines étapes par rapport aux autres. En outre, l'étape concernant l'encadrement de la formation manquante est apparue comme un énorme chantier encore en friche pour laquelle nous disposions d'une expertise encore fragile. Cette étape soulevait toute une série de questions sur la nature exacte de cette activité et sur l'ampleur de la brèche qu'elle semble pratiquer dans le système traditionnel de formation et les modes de financement qui s'y rapportent.

Il a donc été convenu qu'au cours de la seconde phase de l'expérimentation, on procéderait à la définition des différentes étapes en accordant une attention particulière à la question de la formation manquante. Un groupe de travail animé par notre collègue Hélène Hamel du Cégep André-Laurendeau a été mis sur pied afin de traiter précisément de la formation manquante comme corollaire indispensable à la reconnaissance des acquis. Les résultats de cette réflexion ont été consignés par Hélène Hamel et son texte devrait faire l'objet d'une publication.

Nous nous attarderons maintenant à la définition des autres étapes du processus telle qu'on l'a souhaitée tout au long de la démarche d'expérimentation.

Nous disposons, pour ce faire, de peu de matériel documentaire. Dans leurs rapports d'activités, les collèges expérimentateurs font état de leurs pratiques en cette matière mais leur objectif consiste davantage à décrire leur réalité qu'à proposer des concepts. Un rapport d'atelier d'une analyse de situation de travail des conseillères et des conseillers en reconnaissance des acquis fait état également du consensus obtenu auprès des participants et des participantes sur les six étapes de l'acheminement d'une candidature en

---

25. À ce sujet, on pourra consulter notamment :

    Francine LANDRY. *Vocabulaire de la reconnaissance des acquis*, 2e version, Montréal, Fédération des cégeps, 1987, 84 p.

    Francine LANDRY. *La formation manquante : une charnière entre la reconnaissance des acquis et la formation au collégial*, Montréal, FIRAC, 1988, 69 p.

    Solange CANTIN. *Guide d'élaboration d'épreuves locales pour la mesure des acquis extrascolaires au collégial*, Montréal, Fédération des cégeps, 1989, 125 p.

    Susan SIMOSKO et autres. *La reconnaissance des acquis. Manuel de l'évaluateur*, traduction et adaptation par Francine LANDRY, Montréal, Modulo Éditeur, 1989, 175 p.

26. *Cf.* Gilles TREMBLAY, *Rapport de recherche portant sur la première phase d'expérimentation*, Québec, Direction générale de l'enseignement collégial, 1993, 27 p. + Annexe.

reconnaissance des acquis[27]. Le rapport en question, qui a été produit en cours d'expérimentation, fait état des différentes pratiques néanmoins observées en cette matière d'un collège à l'autre, mais il se limite à ce constat :

> «Les conseillères et conseillers en reconnaissance des acquis constatent que leurs pratiques peuvent différer d'un collège à l'autre selon les facteurs suivants :
>
> . **selon leur fonction de travail et leur position occupée dans le collège;**
>
> relèvent-ils de l'éducation des adultes, de l'enseignement régulier ou des services aux entreprises? sont-ils des aides pédagogiques, des conseillers en formation créditée ou des conseillers en formation sur mesure? ces intervenants aborderont la reconnaissance des acquis de façon différente.
>
> . **selon leur approche et celle privilégiée par le collège;**
>
> s'agit-il de l'élaboration d'un portfolio, de la passation de tests ou de l'établissement de tables d'équivalence?
>
> . **selon leur compétence**
>
> possèdent-ils une formation en orientation scolaire? sont-ils d'anciens enseignants? ont-ils une formation en gestion? quelle est leur expertise?[28]»

Pour dégager un accord sur une définition précise de chacune des étapes, il faudra donc nous en remettre aux conclusions du rapport de recherche sur la première phase de l'expérimentation et sur les propos tenus au cours des échanges du Comité des 7 ou des entrevues auprès des équipes locales. Pour le reste, il faudra compter sur notre capacité personnelle à conceptualiser un modèle opérationnel qui, tout en tenant compte de la diversité des pratiques, assure une certaine cohérence systémique des activités en matière de reconnaissance des acquis au collégial.

Nous procéderons maintenant à l'examen des étapes en fournissant pour chacune une définition, une description des principaux moyens nécessaires à sa réalisation ainsi que certaines précisions concernant ses modalités d'opération.

4.11 L'accueil et la clarification du projet de formation et de carrière

Définition

Première étape du cheminement d'une candidate ou d'un candidat à la reconnaissance des acquis, l'accueil se définit essentiellement par les deux objectifs qu'elle poursuit, à savoir :

- **répondre adéquatement aux demandes concernant les services offerts en reconnaissance des acquis tant scolaires qu'extrascolaires (politiques d'établissement en cette matière, personnes-ressources, cheminement à suivre, coûts éventuellement exigés, type d'encadrement proposé, etc.);**

---

27. Centre de formation et de services aux entreprises. *Analyse de situation de travail des conseillères et des conseillers en reconnaissance des acquis*, Montréal, Collège Édouard-Montpetit, juin 1993, 43 p.

28. *Ibid.*, p. 9.

- **faire en sorte qu'avant de s'inscrire définitivement dans une démarche de reconnaissance des acquis, tous les candidats et candidates aient une vision claire et précise de leur projet de formation et de carrière.**

Moyens

Pour assumer correctement cette tâche, la conseillère ou le conseiller en reconnaissance des acquis devra disposer d'un *Guide d'accueil* exposant les grands principes, le processus et la problématique de la reconnaissance des acquis et fournissant l'information se rapportant à la démarche à suivre, aux coûts liés à cette démarche, aux personnes à contacter, etc.

D'autres documents pourront s'avérer indispensables tels que le règlement sur le régime pédagogique au collégial, les Cahiers de l'enseignement collégial, le texte de la politique adoptée par l'établissement dans l'évaluation des apprentissages et celui de la politique de l'établissement en matière de reconnaissance des acquis (si une telle politique existe dans le collège) et tout autre document pouvant informer le candidat et l'aider à clarifier sa demande.

Enfin, des *formulaires* appropriés devront être disponibles afin de procéder à l'inscription du candidat à la reconnaissance des acquis.

Modalités d'opération

Que cette étape s'adresse à des individus, à des groupes, à des organismes ou à des entreprises elle devrait toujours comporter les six opérations suivantes[29] :

1. Préciser les caractéristiques et les besoins du candidat ou de la candidate.
2. Informer sur le processus de la reconnaissance des acquis.
3. Informer, s'il y a lieu, sur les programmes de formation.
4. Clarifier les objectifs du candidat ou de la candidate.
5. Proposer une démarche appropriée ou négocier un plan d'intervention.
6. Inscrire, s'il y a lieu, le candidat ou la candidate à la reconnaissance des acquis.

4.12 L'identification des acquis

Définition

Cette étape doit permettre au candidat ou à la candidate de déterminer clairement, à partir de son projet de formation ou de carrière, des zones de correspondance entre ses acquis scolaires ou extrascolaires et les exigences des cours inscrits à l'intérieur du ou des programmes qui le concernent.

Du point de vue du conseiller ou de la conseillère en reconnaissance des acquis, cette étape correspond à la collecte de l'information nécessaire à l'analyse du dossier scolaire et extrascolaire d'une candidature.

---

29. Nous nous inspirons ici directement des travaux réalisés à l'occasion de l'atelier d'analyse de la situation de travail de conseiller et de conseillère en reconnaissance des acquis. *Cf.* le rapport déjà cité du Centre de formation et de services aux entreprises du Cégep Édouard-Montpetit, p. 13-14.

Moyens

Tous les collèges devraient disposer de *fiches d'auto-évaluation* pour tous les programmes où ils acceptent des demandes de reconnaissance d'acquis extrascolaires. Ces fiches sont des listes de vérification conçues à l'intention des candidats à la reconnaissance des acquis et dont la fonction principale est de favoriser la comparaison des acquis avec les exigences institutionnelles afin de prendre une décision éclairée quant à la poursuite ou à l'abandon de la démarche; elles peuvent aussi être utiles dans la préparation du portfolio ou pour se préparer à l'épreuve. Ces fiches doivent reprendre les principaux critères de performance liés aux résultats d'apprentissage contenus dans le référentiel.

Une *bibliographie ou médiagraphie* devrait être fournie à toute personne qui décide de poursuivre sa démarche et de se présenter à une épreuve. Ce document ne doit contenir que des références pertinentes à un rafraîchissement des connaissances directement liées aux résultats d'apprentissage qui seront évalués dans l'épreuve. Il faut absolument éviter d'inonder la personne de pages de références. Il s'agit d'une préparation à l'examen et non d'un processus de formation, encore moins de formation manquante.

Idéalement, on devrait disposer d'un *guide du candidat* contenant des explications sur la nature de l'épreuve (type d'épreuve, durée, exemple de tâche proposée)[30].

Dans bien des cas cependant, les collèges ne disposent pas de ces outils. Ils ont alors recours aux ***plans de cours*** ou aux descriptions de cours des ***Cahiers de l'enseignement collégial***. Il faut cependant espérer que cette situation soit temporaire car le recours à de tels instruments vient fausser les perspectives de la reconnaissance des acquis extrascolaires et s'avère le plus souvent incompréhensible pour les candidats. En effet, en reconnaissance des acquis extrascolaires l'accent doit être mis sur les résultats d'apprentissages représentatifs de l'ensemble du programme et jugés essentiels à l'octroi d'unités. Même si on se réfère à un seul cours, il faut considérer le programme dans son ensemble afin de s'intéresser à la contribution précise de ce cours dans l'ensemble du programme. C'est pourquoi toutes ces préoccupations qui ont trait à la reconnaissance des acquis nous éloignent du découpage cours par cours et du morcellement des objectifs propres au processus traditionnel de formation.

Le fait d'élaborer des instruments propres à la reconnaissance des acquis aurait de plus l'avantage d'inciter les candidats à élargir leur champ d'investigation en s'appropriant les exigences de l'ensemble du programme. Ce qui serait déjà, en soi, une excellente activité éducative qui écarterait les demandes ponctuelles, à courte vue et à répétition comme nous le suggérions précédemment (*cf.* section 3.41 de ce rapport).

Modalités d'opération

Les opérations suivantes[31] permettent l'identification des acquis :

1. Indiquer le programme et les cours en cause.
2. Déterminer ou faire déterminer les acquis scolaires (substitution, équivalence, dispense).
3. Proposer une démarche d'évaluation pour la reconnaissance des acquis extrascolaires.

---

30. Sur toute cette question du matériel à fournir au candidat à l'étape de l'identification des acquis, nous nous référons à Solange CANTIN, *Guide d'élaboration d'épreuves locales pour la mesure des acquis extrascolaires au collégial*, Montréal, Fédération des cégeps, 1989, p. 77 *sq.*

31. Nous nous inspirons ici encore du *Rapport sur l'analyse de situation de travail*, Centre de formation et de services aux entreprises, p. 15-17.

4. Négocier, s'il y a lieu, l'admission du candidat au collège.
5. Fournir les documents nécessaires à l'identification des acquis.
6. Procéder, si ce n'est déjà fait, à l'inscription à la reconnaissance des acquis extrascolaires.
7. Suggérer des méthodes et des outils pertinents en vue de la démonstration des acquis.
8. Convoquer, s'il y a lieu, le candidat à une séance d'évaluation.

Cependant, dans le cadre d'une intervention auprès de l'entreprise, les opérations qui précèdent doivent être adaptées de manière à correspondre aux exigences d'une approche collective :

«Lors de l'intervention auprès de l'entreprise, la formation dispensée par celle-ci est analysée préalablement à l'analyse du dossier individuel. Les intervenants sont nombreux et l'approche collective est privilégiée. L'équipe de formation de l'entreprise et les représentants syndicaux sont impliqués de façon plus spécifique dans cette analyse. La conseillère ou le conseiller en reconnaissance des acquis anime des sessions de travail et des rencontres de groupe, définit des profils types de formation, propose un canevas de travail et obtient un consensus de l'ensemble des intervenants[32].»

Quoi qu'il en soit, on reconnaît qu'à cette étape du processus, il ne saurait être question de comprendre la démarche d'encadrement requise auprès du candidat ou de la candidate comme pouvant se substituer, remplacer ou correspondre à une démarche d'encadrement en vue de l'acquisition d'un module de formation manquant ou de la formation tout court. Une telle pratique, revendiquée d'ailleurs par certains collèges expérimentateurs, est inadmissible. Cela équivaut à refiler les questions et les réponses au candidat avant même l'examen. Ou pire encore, à prétendre diagnostiquer un besoin de formation avant même d'avoir procédé à une évaluation stricte et rigoureuse des acquis... Si l'on ne veut pas détruire toute la crédibilité de notre démarche, il faudra accepter d'interrompre ces pratiques en recherchant un juste équilibre qui ne corresponde ni à du paternalisme ni à de l'autoritarisme. En fait, à l'étape de l'identification des acquis, il importe de fournir au candidat ou à la candidate une information pertinente destinée à raviver les connaissances directement liées aux résultats d'apprentissage qui seront évalués. Il faut absolument éviter que cette forme de préparation à l'évaluation se transforme en un encadrement destiné à compléter la formation manquante.

4.13 La démonstration des acquis

Au regard du processus de la reconnaissance des acquis, les deux premières étapes (accueil et identification des acquis) avaient pour rôle de **sensibiliser** les candidates et les candidats au processus lui-même et de les **aider**, à partir d'un bilan expérientiel et en fonction d'un projet de formation et de carrière, à **présenter une demande judicieuse** de reconnaissance de leurs acquis. Avec les prochaines étapes que sont la démonstration, l'évaluation et la sanction des acquis, on entre dans le **domaine de la validation** scolaire proprement dite des acquis extrascolaires[33].

---

32. *Ibid.*, p. 27.

33. En France, on fait une nette distinction entre la reconnaissance des acquis et la validation des acquis. Chez nous, cette distinction n'existe pas, mais les exigences liées aux différentes étapes du processus tel que nous le pratiquons ici veulent refléter ce souci de la distinction entre une reconnaissance qui peut être purement personnelle, professionnelle ou scolaire en permettant, par exemple, l'accès à un poste ou l'admission dans un collège ou une université et la validation proprement dite qui permet l'octroi d'unités ou de crédits liés directement au programme de formation dans lequel on est inscrit. *Cf.* Henriette PERKER, *Bilans de compétences. Les pratiques et les outils*, Paris, Centre INFFO, 1991, 86 p.

Définition

Selon les approches en mesure et évaluation qui lui sont proposées par le collège, le candidat ou la candidate doit maintenant faire la preuve de ses apprentissages et démontrer qu'ils correspondent aux objectifs visés par le ou les cours ou par le programme où s'inscrit sa demande de reconnaissance des acquis.

- S'il s'agit de l'approche par ***portfolio***, la personne devra fournir elle-même, à l'appui de sa demande de reconnaissance de ses acquis, des preuves d'apprentissage et déposer le tout auprès du service visé dans un collège aux fins d'évaluation.

- S'il s'agit de l'approche ***par épreuves ou par tests***, la personne devra se présenter au rendez-vous qui lui aura été fixé à l'étape précédente et se soumettre à l'épreuve qui normalement aura été choisie par le collège en fonction de la nature des habiletés à mesurer.

- Dans le cas de l'approche fondée sur l'***établissement d'équivalences*** où un programme de formation pour lequel on n'a pas attribué d'unités est évalué, la personne n'a pas à faire la démonstration de ses acquis mais simplement à fournir la preuve de sa participation au programme lui-même.

Moyens

Ici encore, ce sont les approches retenues aux fins d'évaluation qui détermineront les moyens nécessaires au bon déroulement de cette étape. Réduits à leur simple expression dans le cas du ***portfolio*** (formulaire d'enregistrement du document déposé) et de l'établissement d'équivalences (tables d'équivalences), ces moyens seront plus nombreux dans l'approche par épreuves ou par tests :

- prévoir un local ainsi qu'un examinateur ou une examinatrice;
- s'assurer que tout le matériel nécessaire à la démonstration sera disponible (laboratoire, instruments, papier, crayon, etc.).

Modalités d'opération

Aucune modalité d'opération particulière n'est requise en dehors de l'organisation de la séance de démonstration elle-même.

4.14 L'évaluation des acquis

À partir de la démonstration fournie par le candidat ou la candidate, des spécialistes de contenu désignés par le collège seront appelés à porter un jugement de valeur en vue de prendre une décision.

Définition

Dans le contexte de la reconnaissance des acquis extrascolaires, l'évaluation consiste à vérifier la concordance entre les connaissances et les habiletés acquises par un individu en dehors du système scolaire et les résultats d'apprentissage généralement atteints dans tel cours, tel regroupement de cours ou tel programme. L'information ainsi obtenue sera utilisée pour se prononcer sur l'état de ses connaissances

et habiletés à un moment donné en regard des exigences du programme ou d'une partie du programme de formation[34].

Moyen

L'instrument de mesure ayant servi à la démonstration des acquis détermine en grande partie les moyens et les ressources requis à cette étape. Clés de correction, fiche de consignation des résultats, guide du correcteur ou de l'évaluateur font partie des outils les plus couramment utilisés.

Modalités d'opération

Ici encore, c'est l'instrument de mesure ayant servi à la démonstration des acquis qui commandera diverses opérations de la part du conseiller ou de la conseillère. Il pourra s'agir dans le cas du ***portfolio*** de convoquer un jury d'évaluation ou encore de recruter un ou des correcteurs dans le cas d'une épreuve écrite ou d'un test, etc.

4.15 La sanction des acquis

Définition

En s'appuyant sur les diverses étapes du processus de la reconnaissance des acquis telles qu'elles viennent d'être définies, l'établissement d'enseignement collégial peut alors reconnaître officiellement que le candidat ou la candidate a atteint les résultats d'apprentissage d'un ou de plusieurs cours dans un programme et lui accorder les unités correspondantes.

Si après l'évaluation, le candidat ou la candidate n'a pas démontré qu'il y avait suffisamment correspondance entre ses acquis et les résultats d'apprentissage attendus, le collège pourra lui recommander d'aller suivre le cours ou lui proposer, selon des conditions particulières qu'il reste à déterminer, un encadrement pour l'acquisition des éléments de formation manquants.

En ce qui concerne la détermination d'une **moyenne de groupe**, diverses pratiques sont observées :

- certains collèges inscrivent la même note que celle obtenue par le candidat ou la candidate;
- d'autres calculent la moyenne de groupe à partir des résultats obtenus antérieurement par les divers candidats ou candidates s'étant soumis à la même épreuve en reconnaissance des acquis;
- enfin, un troisième groupe de collèges établissent leur moyenne à partir de la moyenne de groupe des élèves ayant suivi le même cours durant les trimestres précédents.

À notre avis, cette dernière pratique nous paraît plus intéressante que les deux autres. Elle a le mérite de refléter exactement le principe même de la reconnaissance des acquis extrascolaires où il s'agit de sanctionner le **degré de correspondance** des acquisitions d'une personne en regard des résultats attendus sur le plan scolaire.

---

34. *Cf.* Solange CANTIN, *op. cit.*, p. 8-11.

Moyens

Puisqu'on entre ici dans tout le processus officiel de la **sanction des études**, tous les moyens et toutes les ressources normalement mis à contribution dans un établissement pour cette opération seront sollicités.

Modalités d'opération

Deux opérations nous paraissent nécessaires :

1. Consigner et transmettre les résultats aux autorités intéressées.

2. Communiquer les résultats au candidat ou à la candidate.

Recommandations

Au regard de ce qui précède concernant la définition des étapes du processus de la reconnaissance des acquis :

7. ***Nous recommandons de revoir le cadre expérimental proposé en matière de reconnaissance des acquis au collégial de manière à définir chacune des étapes du processus en s'inspirant des propositions formulées dans le présent rapport.***

8. ***Nous recommandons également d'élargir ce même cadre expérimental de manière à y intégrer les activités se rapportant à la reconnaissance des acquis scolaires pour tout ce qui concerne l'attribution des équivalences, des dispenses ou des substitutions. L'expertise obtenue en matière d'évaluation des acquis extrascolaires pourrait ainsi être mise à profit et favoriser l'harmonisation de nos pratiques d'évaluation en leur conférant toute la rigueur nécessaire.***

4.2 L'évaluation du mode de financement proposé

L'ensemble des équipes locales interviewées approuvent les principes qui président au mode de financement proposé par la DGEC. Voici d'ailleurs quelques commentaires formulés à ce sujet :

«Je trouve très pertinent le cadre général proposé, fondé sur le principe que la reconnaissance des acquis est une activité éducative à part entière et qu'on doive la financer en conséquence au même titre que les autres activités de formation.»

«Il est intéressant d'avoir eu recours à la mécanique de FABES pour financer la reconnaissance des acquis...»

«Pour nous, dans notre collège, les principes qui sont à la base des règles de financement nous conviennent parfaitement. Selon nous, la reconnaissance des acquis extrascolaires et scolaires est aussi importante que les cours.»

Extraits des commentaires formulés par
différents membres des équipes locales
au cours des entrevues de mai-juin 1993

Quant aux règles qui proposent de répartir le financement d'après le processus d'allocation des ressources budgétaires appelé FABES, en allouant 30 % du E et du A pour l'**évaluation** et 40 % du E et du A pour la **formation manquante**, tous trouvent la «mécanique» intéressante, mais expriment néanmoins quelques réticences. La position la plus représentative à ce sujet est celle qui nous a été exprimée par le directeur des études de l'un des sept collèges expérimentateurs dont voici un extrait significatif :

> *«Grosso modo, la mécanique qui a été trouvée nous paraît très intéressante. Par ailleurs, le fait de répartir le financement entre l'évaluation et la formation manquante selon un pourcentage de 30 % et de 40 % ne nous paraît pas satisfaisant. À court terme, du moins, car il est vrai qu'à long terme, si plusieurs candidats s'inscrivent à temps plein aux études, cela peut devenir intéressant. Mais là encore, la mécanique du financement d'un étudiant à temps plein prévoit des services connexes tels que psychologue, API, ISEP, etc. Or la reconnaissance des acquis n'a pas encore été identifiée comme un service connexe qui devrait être offert à tous. En conséquence, la subvention que nous obtenons est inadéquate. Il faudrait prendre en compte ces dépenses connexes, au prorata de la clientèle et ajuster en conséquence le financement.*
>
> *En ce qui me concerne, je suggérerais qu'il y ait un "fixe" qui reconnaisse tout le travail d'accompagnement et d'encadrement qui est fait avant l'évaluation proprement dite.»*
>
> Extrait des commentaires formulés par
> un membre de la direction d'une équipe locale,
> mai-juin 1993

Plusieurs font remarquer que le 40 % du financement alloué pour la formation manquante représente une allocation qui leur paraît juste mais qui, en pratique, n'est pas utilisée puisque les collèges n'ont aucune expertise ou presque en cette matière et qu'il faut tout bâtir. C'est pourquoi il leur semblerait plus important de financer plutôt l'encadrement.

En un sens, cette dernière argumentation rejoint la précédente. On y souhaite un élargissement des règles du financement pour prendre en considération tout le travail d'accompagnement et d'encadrement des candidatures qui s'effectue avant l'évaluation proprement dite. Sur ce point, nous croyons d'ailleurs que les équipes locales interviewées sont unanimes. C'est seulement sur la formule à mettre en place pour atteindre cet objectif que leur point de vue est différent. Mais là encore, les divergences sont très faibles, car tous reconnaissent que quelle que soit la formule préconisée, ce qui importe avant tout c'est de **trouver un moyen de financer l'encadrement tout en conservant l'esprit et les règles générales du mode de financement actuel.**

Pour traduire cette volonté et répondre adéquatement aux exigences de financement tout à fait justifiées qu'elle véhicule, nous proposons donc ce qui suit :

Recommandations

9. ***Nous recommandons de maintenir les règles actuelles du financement des activités en reconnaissance des acquis extrascolaires en y ajoutant une allocation correspondant à 10 % du E et du A de FABES pour couvrir les activités d'encadrement et d'accompagnement que nécessite la mise en place du processus, notamment à l'étape de l'accueil et de l'identification des acquis.***

10. ***De manière à permettre aux collèges de disposer d'un montant de base leur permettant d'atteindre un seuil minimal de rentabilité, nous recommandons de leur octroyer une somme correspondant à l'équivalent d'une libération de 0,5 de la charge d'un professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non enseignante. Ce montant devrait être provisoire et dégressif en fonction du volume d'activités déclarées.***

Un autre volet important du mandat lié à l'expérimentation avait trait à la nature des activités d'évaluation ou d'encadrement de la formation manquante qui pouvaient être déclarées aux fins de financement :

- Pouvait-on réclamer du financement pour des activités d'évaluation ou de formation manquante s'adressant à des groupes, à des organismes ou à des entreprises?

- Comment éviter le double financement?

- Comment établir une nette distinction entre reconnaissance des acquis scolaires et reconnaissance des acquis extrascolaires en regard de certains dossiers où les acquis expérientiels et les acquis de formation créditée ou non se chevauchent et se côtoient?

- Comment procéder par rapport aux demandes des personnes immigrantes qui veulent s'inscrire dans un processus de formation et réclament la reconnaissance de leurs acquis mais ne disposent que d'une preuve d'équivalence de niveau?

Parmi ces questions, certaines ont donné naissance à des travaux de recherche. Nous songeons, par exemple, aux travaux qui ont été menés par M^me^ Lise Horth et une équipe de conseillères représentant plusieurs collèges de la région métropolitaine au sujet de la reconnaissance des acquis au collégial à l'intention des clientèles ethniques et des personnes immigrantes[35]. En ce qui a trait à toute la question de l'encadrement de la formation manquante, un groupe de travail animé par M^me^ Hélène Hamel poursuit actuellement sa réflexion et devrait produire son rapport sous peu.

Au fur et à mesure du déroulement de l'expérimentation, un vaste chantier d'investigation s'est déployé sous nos yeux sans que nous puissions vraiment en faire le tour. Il est encore trop tôt pour en dégager des conclusions et formuler des propositions conséquentes. Tout au plus pouvons-nous souhaiter que l'expérimentation se poursuive et qu'une attention soutenue soit portée à toutes ces questions essentielles se rapportant à la nature des activités pouvant être déclarées aux fins de financement :

Recommandation

*11. **Nous recommandons qu'au cours des deux prochaines années, des projets expérimentaux soient mis en place dans quelques collèges afin d'explorer certaines pratiques particulières telles que l'attribution d'équivalences à la suite de l'évaluation d'un système de formation, l'évaluation des acquis des personnes immigrantes, l'évaluation des acquis dans le cadre d'une offre de service aux entreprises ou de la formation sur mesure en établissement afin de mieux définir les modes de financement de ces pratiques au regard du modèle proposé pour la reconnaissance des acquis extrascolaires.***

4.3 Les perspectives de développement envisagées

Il nous reste, en terminant, à examiner certaines propositions concernant les perspective d'évolution du dossier de la reconnaissance des acquis au collégial.

---

35. Lise HORTH. *Recherche-action sur la reconnaissance des acquis au collégial à l'intention des clientèles ethniques et des personnes immigrantes. Rapport de recherche*, Montréal, Comité mixte, 1992, 63 p. + annexes.

S'il est un aspect capital de l'évolution de ce dossier que l'expérimentation aura permis de mettre en lumière et de discuter, c'est certainement le **degré d'adhésion institutionnelle** manifesté dans chaque établissement visé. Nous persistons à croire, en effet, que cette adhésion institutionnelle doit se traduire, par-delà les mots et les discours, dans des pratiques précises et à travers des moyens très concrets. Plusieurs collèges, il est vrai, ont prétendu ne pas disposer, pour ce faire, des moyens et des ressources nécessaires. Il n'en demeure pas moins qu'à côté d'eux, d'autres établissements semblent avoir réussi tant bien que mal à traduire cette adhésion institutionnelle dans une politique et des pratiques qui leur ont permis, entre autres, d'engendrer un volume d'activités relativement significatif.

Ce qui tendrait à démontrer qu'il n'y a pas que les ressources financières en cause... À ce sujet, le témoignage d'une directrice des Services pédagogiques de l'un de ces collèges nous apparaît très révélateur :

«Dans notre collège, nous avons adopté une orientation et des actions très concrètes qui font que les départements et les chefs de département, depuis trois ans, ont pris nettement le virage de la reconnaissance des acquis. Et quand je dis le collège, je pense plus particulièrement à la direction des Services pédagogiques qui a porté le dossier auprès de la direction générale pour s'assurer d'une adhésion et d'une volonté institutionnelle.

À plusieurs reprises, le dossier a été soumis et discuté en comité de régie générale. C'est par résolution de la régie que tout le processus a été mis en place : cheminement d'abord sur le cadre d'opération, puis réflexion et adoption d'une politique expérimentale en matière de reconnaissance des acquis. Ce qui fait que pour la direction des Services pédagogiques, la reconnaissance des acquis est un dossier prioritaire.

Tant et si bien que les professeurs et les départements ont eu accès à des programmes locaux de formation : formation de formateurs, formation à la reconnaissance des acquis, au portfolio et aux principales approches en matière d'évaluation des acquis, etc. Le dossier de la reconnaissance des acquis est très intégré au département. Ce qui fait que lorsqu'une demande arrive et qu'elle porte sur un programme pour lequel nous ne disposons pas d'outils provinciaux, la responsable de la reconnaissance des acquis engage des professeurs du "régulier" pour développer des épreuves à partir des cours, des compétences et des standards. Elle peut même se faire aider par un autre conseiller du service qui est spécialiste en mesure et évaluation...»

Extrait des commentaires formulés par la directrice
des Services pédagogiques d'un collège expérimentateur

Mis en perspective avec cet autre témoignage formulé par les conseillères et les conseillers en reconnaissance des acquis de neuf collèges expérimentateurs à l'occasion d'un atelier sur l'analyse de leur situation de travail, les propos de cette directrice offrent un contraste saisissant :

*«En grande partie tenu par des **professionnels à statut précaire**, engagés sur une base annuelle à titre d'occasionnels, le dossier en reconnaissance des acquis extrascolaires repose sur l'implication des directions des collèges et sur la ténacité des intervenants significativement nommés "**porteurs de dossier**". Le départ de ces personnes entraînerait-il dans les collèges la remise en question et la cessation des activités de la reconnaissance des acquis? Cette crainte existe parmi les participants qui expriment qu'un grand roulement de personnel affecterait la relation de confiance et la collaboration établies avec les enseignants [...]*

La tendance actuelle d'affecter d'autres mandats aux intervenants afin d'autofinancer le service, freine le développement du secteur de la reconnaissance des acquis et augmente le caractère précaire du dossier. Le manque de ressources financières pour développer les outils d'évaluation et le débordement des tâches amènent un plafonnement du volume d'activités[36].»

---

36. Centre de formation et de services aux entreprises. *Rapport d'analyse de situation de travail...*, p. 10.

Ces propos nous inspirent les commentaires suivants :

1º L'adhésion des autorités d'un établissement d'enseignement en matière de reconnaissance des acquis constitue un levier tout aussi important que le financement pour le maintien et l'évolution de ce dossier au collégial.

2º Cette adhésion doit s'appuyer sur une volonté d'intégration de la reconnaissance des acquis à l'ensemble des activités éducatives de l'établissement et solliciter la collaboration de l'ensemble des autorités de l'établissement.

3º Sans une volonté arrêtée de la part des directions d'établissement d'enseignement collégial, et notamment de la part de la direction des études, de porter littéralement ce dossier en vue d'en assurer l'intégration, la reconnaissance des acquis restera toujours une réalité perçue comme marginale et accessoire plutôt que comme une activité éducative à part entière.

Pour toutes ces raisons, il nous paraît important de formuler la recommandation qui suit :

Recommandation

*12. **Nous recommandons qu'en réaffirmant dans son cadre expérimental la nécessité d'intégrer la reconnaissance des acquis comme processus aux autres activités éducatives d'un collège, la DGEC et le Comité mixte en reconnaissance des acquis organisent à l'intention des directions de collège intéressées, et notamment à l'intention des directions d'études, des ateliers de sensibilisation et d'échange d'expertise portant précisément sur l'inventaire et l'exploration des différents modes d'implantation locale d'un tel processus.***

Si la question de l'adhésion des autorités d'un établissement est si importante au regard du maintien et du développement de la reconnaissance des acquis au collégial, cela tient, bien entendu, au fait que la responsabilité première en cette matière incombe aux établissements d'enseignement collégial eux-mêmes. À ce sujet, toutes les équipes locales ayant participé à l'expérimentation ont souscrit à ce principe.

Plusieurs d'entre elles nous ont cependant exprimé la crainte qu'en élargissant de plus en plus le champ de l'expérimentation et en jouant la carte de la responsabilité institutionnelle pour solliciter la participation du plus grand nombre de collèges possible, on contribue à diluer les ressources et à éparpiller les énergies.

Mais cette crainte nous a semblé s'appliquer davantage aux perspectives de développement du dossier qu'au volet des activités de reconnaissance des acquis proprement dites. Autrement dit, tout le monde s'entendrait pour ne pas dégager les collèges de leurs responsabilités en matière d'évaluation des acquis, mais serait tenté de rechercher des formules plus économiques telles que la spécialisation des collèges et le partage des expertises, la régionalisation ou la centralisation pour tout ce qui touche aux activités de développement comme tel.

Depuis la disparition du FIRAC, il est vrai, les collèges ne disposent plus vraiment d'un pôle d'expertise leur offrant support et encadrement technique pour des activités aussi névralgiques que :

. la formation initiale et le perfectionnement des responsables locaux, des évaluateurs ou autres spécialistes;

. l'élaboration d'instruments d'évaluation et de guides ayant une portée provinciale;

. la diffusion des instruments d'évaluation et des expertises locales;

. la concertation et la coordination des activités destinées à maintenir des services auprès de certaines clientèles particulières telles que les personnes immigrantes;

. la constitution de banques de données et de tables d'équivalences permettant aux collèges de répondre plus efficacement aux demandes de ces clientèles particulières;

. la promotion du dossier auprès du grand public, des organismes ou des entreprises;

. la recherche et la diffusion de l'information, etc.;

Depuis 1990, tous ces mandats de développement ont pratiquement dû être assumés par la DGEC, plus particulièrement par un professionnel du Service de gestion et de développement de l'éducation des adultes (SGDEA) qui devait coordonner l'ensemble du dossier de la reconnaissance des acquis au collégial. Pour s'acquitter de sa tâche, ce professionnel était assisté d'un comité aviseur (le Comité mixte en reconnaissance des acquis) et disposait d'une enveloppe annuelle d'environ 250 000 $.

Bien que cette forme de coordination se soit révélée valable pour assurer notamment le maintien et la cohésion entre les différents volets du dossier en même temps que leur financement minimal, il reste qu'elle n'a pu satisfaire complètement aux exigences très concrètes de soutien et d'encadrement techniques que pouvaient réclamer les collèges aux prises avec diverses responsabilités mais ne disposant pas toujours de l'expertise nécessaire pour s'en acquitter convenablement. Le recours ponctuel à des chargés de projet ou la mise en place de groupes de travail *ad hoc* sont apparus souvent, dans ce contexte, comme des solutions provisoires ou des mesures temporaires qu'on appliquait faute de mieux...

En somme, l'expérimentation aura permis aux établissements d'enseignement collégial d'exprimer à nouveau un besoin bien réel de soutien et d'encadrement techniques pour plusieurs activités liées au développement. Associé à une volonté de concertation et de partage d'expertise, ce besoin devrait pouvoir être comblé dans le respect de l'autonomie des établissements d'enseignement collégial par le recours à une formule plus stable et plus ancrée sur leurs pratiques courantes.

Cette formule reste encore à trouver, mais nous souhaitons, au moins, en avoir suffisamment cerné les balises pour qu'on en découvre rapidement la voie et qu'on procède à sa mise en place. C'est pourquoi :

Recommandation

13. Nous recommandons qu'on procède, dans les meilleurs délais, à la description d'une formule stable qui, tout en favorisant la concertation entre les collèges, puisse leur offrir une expertise, un soutien et un encadrement techniques pour toutes les activités liées au développement de la reconnaissance des acquis telles que la formation initiale et le perfectionnement des divers spécialistes, la conception d'instruments d'évaluation et de guides provinciaux, la diffusion des instruments d'évaluation et des expertises locales, l'offre de services à l'endroit de certaines clientèles particulières telles que les personnes immigrantes, incluant la constitution de banques de données et de tables d'équivalences, la promotion du dossier à grande échelle, la diffusion de l'information et toute autre activité de recherche ou de développement liée à la reconnaissance des acquis.

Que la DGEC puisse ensuite procéder à la mise en place de cette formule en puisant dans l'enveloppe fermée qu'elle alloue annuellement pour le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.

Tels seraient, selon nous, les grands axes critiques et les perspectives de développement qui se sont dégagés en cours d'expérimentation. Nous souhaitons avoir su faire la part et les nuances nécessaires entre l'essentiel et le provisoire en prenant bien soin de respecter les particularités et de ménager la susceptibilité de chacun. S'il s'avérait que nous ayons manqué à l'une ou l'autre de ces règles, notre seule excuse serait d'avoir par-dessus tout cherché à comprendre plutôt qu'à excuser les difficultés ou à évacuer les obstacles.

CONCLUSION GÉNÉRALE

CONCLUSION GÉNÉRALE

Pour conclure notre rapport et avant de rappeler les recommandations qui s'y rattachent, nous évoquerons les principales hypothèses et les facteurs qui nous sont apparus au fil de nos analyses comme les plus en mesure d'éclairer la situation observée.

D'une façon générale d'abord, il nous a semblé que les résultats de l'expérimentation, si on les analysait strictement sous l'angle quantitatif en tenant compte du volume des activités déclarées et du financement engendré, laissaient apparaître **un recul par rapport aux résultats escomptés**. Les chiffres enregistrés correspondaient à peu près à ce que les collèges déclaraient comme volume d'activités il y a près de cinq ans. Parmi toutes les hypothèses avancées, il nous est apparu que le ressac causé par la disparition du FIRAC et la diminution sensible des sources de financement qu'occasionnait cette disparition constituaient la principale cause de ce recul. Ce qui nous a amené à poser le diagnostic suivant : l'expérimentation n'aura pas permis, comme prévu, d'accroître le volume des activités dans les collèges, mais elle aura contribué à faire renaître de ses cendres un dossier qui, autrement, était appelé à disparaître à plus ou moins brève échéance.

S'agit-il là d'une dramatisation excessive de la situation? Nous ne le croyons pas. Même si les chiffres sont parfois trompeurs et que les contraintes et la surcharge de travail imposées aux responsables locaux par la mise en place du cadre expérimental peuvent expliquer en partie la baisse de volume enregistrée, un problème structurel demeure dont les ramifications sont nombreuses et que notre rapport a voulu faire apparaître.

Il nous a donc semblé primordial de recommander la **poursuite de l'expérimentation**. Nous commençons à peine à comprendre ce qui a pu se passer et surtout à percevoir ce qu'il faudrait faire pour assurer le maintien en même temps que la relance de ce dossier. En prolongeant nos efforts, nous devrions en récolter tous les fruits espérés.

Certaines modifications du cadre expérimental s'imposent cependant sur le chapitre du financement, entre autres, de même que certaines réalisations nous semblent nécessaires. Parmi les principales actions à planifier, il nous a semblé qu'un travail important devrait être effectué pour **renforcer l'adhésion d'un établissement d'enseignement collégial** en matière de reconnaissance des acquis. Dans notre esprit, cela ne signifie pas qu'il faille chercher à convaincre tout le monde, mais simplement faire en sorte que ceux qui ont maintenu le flambeau se l'approprient encore plus et en fassent une priorité interne.

D'autres réalisations se sont révélées également importantes. Sur le chapitre de l'instrumentation, par exemple, nous avons volontairement évité la question du recensement et de la diffusion des outils existants. Car il nous a semblé plus important de mettre l'accent sur la possibilité de disposer d'une **batterie légère d'instruments de qualité recouvrant l'ensemble d'un programme** plutôt que de chercher à «racler les fonds de tiroir» comme si des perles avaient pu nous échapper. À notre avis, tout ce qui méritait d'être diffusé l'a été et le reste ne serait que bricolage maison. Si nous nous trompons, les travaux en cours du Centre collégial de formation à distance nous obligeront à nous amender. D'ici là, des programmes entiers subsistent pour lesquels nous ne disposons toujours pas d'instruments et où les demandes sont nombreuses. Par ailleurs, si nous attendons toujours une révision ou une élaboration de ces programmes pour agir, nous risquons d'attendre encore dix ans. Peut-être vaudrait-il mieux nous concerter pour disposer au moins de **tableaux de spécifications** à partir desquels nous pourrions élaborer des guides de candidature ou des fiches d'auto-évaluation permettant de recevoir et de traiter les demandes. Par la suite, rien ne nous empêcherait de poursuivre les efforts entrepris pour tenter de produire une gamme complète d'instruments d'évaluation répondant aux exigences de validité et de fidélité qui s'imposent.

Quant au mode de financement et de transmission des données proposé dans le cadre expérimental, il semble bien que tous en reconnaissent la pertinence et l'efficacité. Ce volet de l'expérimentation a été reconnu comme une contribution intéressante et importante de la DGEC au dossier de la reconnaissance des acquis. Le seul

problème reste, pour les collèges, d'atteindre un **seuil minimal de rentabilité** en accroissant suffisamment leur volume d'activités. Pour ce faire, il devient primordial d'y affecter du personnel et de disposer de ressources. Par ailleurs, l'examen attentif du mode de financement préconisé révèle que tout le **travail d'encadrement qu'exige toute intervention en reconnaissance d'acquis** (accueil, information, clarification du projet de formation et de carrière, identification des acquis) **a été complètement laissé à découvert**. C'est pourquoi il nous a paru important de suggérer une formule pour remédier à cette situation.

L'expérimentation aura également permis aux collèges de discerner l'importance de disposer d'un cadre général d'intervention, ne serait-ce que pour assurer la cohérence et la crédibilité de notre système. Cependant, si tous s'accordent sur les principes qui sont à la base de ce cadre général, plusieurs avouent ressentir des difficultés quant à la **définition et à l'articulation des étapes du processus** telles qu'elles sont présentées dans le cadre expérimental. Aussi avons-nous proposé des définitions aussi claires que possible pour chacune des étapes de ce processus tout en recommandant de s'en inspirer par la suite. Mieux encore, il nous a semblé que ce cadre général pouvait tout à fait correspondre aux exigences de la reconnaissance des acquis tant scolaires qu'extrascolaires. Il nous est donc apparu normal d'en souhaiter l'application aux deux réalités d'autant que cet élargissement pourrait favoriser l'harmonisation de nos pratiques d'évaluation des acquis et leur conférer toute la rigueur qui s'impose.

Un travail de réflexion devra cependant se poursuivre pour tout ce qui a trait à la **formation manquante** et à la **nature des activités** pouvant être financées.

Enfin, une autre action nous paraît devoir être entreprise sous peu : elle concerne tout le **volet du développement** en matière de reconnaissance des acquis et recouvre des réalités aussi importantes que la formation et le perfectionnement du personnel, l'élaboration des instruments et leur diffusion, le traitement des demandes provenant de clientèles particulières comme les personnes immigrantes, la promotion, la recherche, l'élaboration de banques de données, de tables d'équivalences, etc. À partir de l'information recueillie à ce sujet, il semble bien que la structure actuelle ne peut répondre adéquatement aux besoins de soutien et d'encadrement techniques des collèges. Livrés à eux-mêmes, les établissements ont le sentiment d'avoir à «réinventer la roue» chacun pour soi et de ne pas nécessairement disposer des moyens ni de l'expertise pour y parvenir. Depuis longtemps, on réclame une solution à long terme en cette matière, mais on hésite encore sur la meilleure formule : faut-il créer un centre provincial ou régional? donner des mandats précis de développement à certains collèges? créer des regroupements régionaux? mandater un organisme existant et lui confier tout le dossier du développement? Toutes les possibilités sont envisagées avec leur cortège de démons habituels de sorte qu'il est impossible de dégager un consensus. Il nous semble cependant que l'heure a sonné de procéder en cette matière et nous souhaitons que la DGEC et toutes les instances en cause puissent s'entendre pour proposer une formule stable et équitable qui réponde aux exigences les plus en mesure d'assurer l'évolution de notre dossier.

RECOMMANDATIONS

RECOMMANDATIONS

Considérant que l'expérimentation a favorisé la relance du dossier de la reconnaissance des acquis au collégial sans pour autant en arriver aux résultats escomptés :

1. ***Nous recommandons la poursuite de l'expérimentation pour les deux prochaines années de manière à jeter les bases définitives pour l'implantation et le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.***

2. ***Tout en maintenant l'essentiel des règles et procédures adoptées pour la transmission des activités dans SIGDEC ainsi que les prémisses retenues pour le mode de financement, nous recommandons qu'on procède au réexamen de l'ensemble du cadre expérimental de façon à mieux définir et à enrichir son mode d'opération.***

Sur le chapitre de l'élaboration des instruments d'évaluation aux fins de reconnaissance des acquis et des besoins du milieu en cette matière :

3. ***Nous recommandons qu'on procède rapidement à l'élaboration d'une gamme complète d'instruments favorisant l'évaluation-synthèse des résultats d'apprentissage liés à certains programmes où la demande est particulièrement forte tels que : Techniques administratives, Informatique, Électrotechnique ainsi que pour les cours de la formation générale commune à tous les programmes.***

   Sans attendre une révision systématique de ces programmes, on devrait procéder rapidement à l'établissement de tableaux de spécifications-synthèse et à la production d'une batterie légère de guides (guide du candidat, guide de l'évaluateur, guide du responsable local) de nature à encadrer la démarche locale et à favoriser la cohérence du processus dans l'ensemble du réseau.

4. ***Nous recommandons également que tous les collèges expérimentateurs soient invités à produire et à publier leurs tableaux de spécifications des résultats d'apprentissage pour tous les programmes ou les cours pour lesquels ils acceptent des candidatures en reconnaissance des acquis. Ces documents pourraient ensuite être diffusés soit par l'intermédiaire du Bulletin d'information ou toute autre instance afin de favoriser la mise en place d'un vaste processus de validation et d'appropriation des outils par tous les établissements intéressés.***

Au regard du personnel affecté directement ou indirectement au dossier de la reconnaissance des acquis et de l'incidence apparemment importante de ce facteur sur le volume des activités déclarées par les collèges :

5. ***Nous recommandons que tous les collèges expérimentateurs soient invités, dès le départ, à déposer un cadre local d'intervention en y exposant clairement la situation de leur personnel affecté directement ou indirectement au dossier de la reconnaissance des acquis ainsi que le temps consacré par ce personnel aux activités locales déclarées, à l'exclusion des autres activités liées au développement du dossier sur le plan provincial ou à la participation à des comités provinciaux.***

6. ***Nous recommandons aussi que les collèges affectent l'équivalent d'une libération de 0,5 de la charge d'un professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non enseignante au dossier de la reconnaissance des acquis.***

En ce qui a trait à la définition des étapes du processus de la reconnaissance des acquis :

7. *Nous recommandons de revoir le cadre expérimental proposé en matière de reconnaissance des acquis au collégial de manière à définir chacune des étapes du processus en s'inspirant des propositions formulées dans le présent rapport.*

8. *Nous recommandons également d'élargir ce même cadre expérimental de manière à y intégrer les activités se rapportant à la reconnaissance des acquis scolaires pour tout ce qui concerne l'attribution des équivalences, des dispenses ou des substitutions. L'expertise obtenue en matière d'évaluation des acquis extrascolaires pourrait ainsi être mise à profit et favoriser l'harmonisation de nos pratiques d'évaluation en leur conférant toute la rigueur nécessaire.*

Concernant les règles de financement :

9. *Nous recommandons de maintenir les règles actuelles du financement des activités en reconnaissance des acquis extrascolaires en y ajoutant une allocation correspondant à 10 % du E et du A de FABES pour couvrir les activités d'encadrement et d'accompagnement que nécessite la mise en place du processus, notamment à l'étape de l'accueil et de l'identification des acquis.*

10. *De manière à permettre aux collèges de disposer d'un montant de base leur permettant d'atteindre un seuil minimal de rentabilité, nous recommandons de leur octroyer une somme correspondant à l'équivalent d'une libération de 0,5 de la charge d'un professionnel non enseignant ou d'une professionnelle non enseignante. Ce montant devrait être provisoire et dégressif en fonction du volume d'activités déclarées.*

Pour tout ce qui touche la nature des activités pouvant être déclarées :

11. *Nous recommandons qu'au cours des deux prochaines années, des projets expérimentaux soient mis en place dans quelques collèges afin d'explorer certaines pratiques particulières telles que l'attribution d'équivalences à la suite de l'évaluation d'un système de formation, l'évaluation des acquis des personnes immigrantes, l'évaluation des acquis dans le cadre d'une offre de service aux entreprises ou de la formation sur mesure en établissement afin de mieux définir les modes de financement de ces pratiques au regard du modèle proposé pour la reconnaissance des acquis extrascolaires.*

En vue d'accroître le degré d'adhésion institutionnelle :

12. *Nous recommandons qu'en réaffirmant dans son cadre expérimental la nécessité d'intégrer la reconnaissance des acquis comme processus aux autres activités éducatives d'un collège, la DGEC et le Comité mixte en reconnaissance des acquis organisent à l'intention des directions de collège intéressées, et notamment à l'intention des directions d'études, des ateliers de sensibilisation et d'échange d'expertise portant précisément sur l'inventaire et l'exploration des différents modes d'implantation locale d'un tel processus.*

Pour tout ce qui touche les activités de développement, de soutien et de support technique :

13. *Nous recommandons qu'on procède, dans les meilleurs délais, à la description d'une formule stable qui, tout en favorisant la concertation entre les collèges, puisse leur offrir une expertise, un soutien et un encadrement techniques pour toutes les activités liées au développement de la reconnaissance des acquis telles que la formation initiale et le perfectionnement des divers spécialistes, la conception d'instruments d'évaluation et de guides provinciaux, la diffusion des instruments d'évaluation et des expertises locales, l'offre de services à l'endroit de certaines clientèles particulières telles que les personnes immigrantes, incluant la constitution de banques de données et de tables d'équivalences, la promotion du dossier à grande échelle, la diffusion de l'information et toute autre activité de recherche ou de développement liée à la reconnaissance des acquis.*

    Que la DGEC puisse ensuite procéder à la mise en place de cette formule en puisant dans l'enveloppe fermée qu'elle alloue annuellement pour le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.

ANNEXE

Canevas d'entrevue, calendrier des rencontres et composition des équipes locales, responsables de la reconnaissance des acquis dans les sept collèges expérimentateurs (mai-juin 1993)

Expérimentation en reconnaissance des acquis

CANEVAS D'ENTREVUE

OBJET DE L'ENTREVUE

L'entrevue s'adresse aux équipes locales responsables du dossier de la reconnaissance des acquis dans les sept collèges expérimentateurs (chaque équipe devrait être composée d'au moins un représentant ou une représentante de la direction du collège ainsi que du conseiller ou de la conseillère en reconnaissance des acquis). Elle porte principalement sur l'état de situation du dossier de la reconnaissance des acquis dans chaque collège et sur l'appréciation du processus expérimental mis en place par la DGEC pour assurer le développement de ce dossier depuis janvier 1992.

DÉROULEMENT DE L'ENTREVUE

La séquence prévue pour le déroulement de cette entrevue est la suivante:

1° On s'appliquera d'abord à faire le point sur la situation actuelle de la reconnaissance des acquis dans chaque collège.

2° On s'intéressera ensuite à l'expérimentation en cours et à ses répercussions sur le développement de la reconnaissance des acquis au collégial.

STRUCTURE DE L'ENTREVUE

1- LA SITUATION ACTUELLE DE LA RECONNAISSANCE DES ACQUIS AU CÉGEP

1.1 AU PLAN DES BESOINS ET DES DEMANDES DE LA CLIENTÈLE

- Évaluation des besoins (approche qualitative)
- Nombre et diversité des demandes (approche quantitative)
- Profil de la clientèle desservie

* 1.2 AU PLAN DE L'ADHÉSION INSTITUTIONNELLE

- Volonté politique
- Orientations et plan d'action
- Évaluation de la situation depuis l'implantation du dossier dans l'établissement

* 1.3 AU PLAN DES RESSOURCES HUMAINES ET FINANCIÈRES INVESTIES

- Personnel affecté au dossier
- Budget de la reconnaissance des acquis (précisions sur les diverses sources de financement)

1.4 AU PLAN DES ACTIVITÉS ET DES SERVICES OFFERTS

- Programmes et cours accessibles à la reconnaissance des acquis
- Type de démarche proposée en fonction des programmes et des cours
- Coût des services à la charge de la clientèle
- Part des activités du secteur reconnaissance des acquis consacrées à des offres de service aux entreprises ou aux organismes

* 1.5 AU PLAN DES PERSPECTIVES DE DÉVELOPPEMENT ENVISAGÉES

Axes de développement envisagés au plan local (point de vue administratif)

- Activités de promotion (clientèles visées)
- Activités de sensibilisation ou de formation à l'intention du personnel
- Politique locale
- Instrumentation
- Recherche et développement

Axes de développement envisagés au plan provincial

- Modèle de coordination souhaité pour le réseau collégial
- Développement des outils, recensement et diffusion

---

* Sujet sur lequel le point de vue de la direction du collège sera particulièrement sollicité.

2- L'ÉVALUATION DU PROCESSUS D'EXPÉRIMENTATION EN COURS

** 2.1 APPRÉCIATION GÉNÉRALE DE L'EXPÉRIMENTATION EN COURS

- Pertinence du mode d'expérimentation choisi
- Perception des objectifs retenus
- Degré d'implication des diverses instances

2.2 PERTINENCE DU CADRE GÉNÉRAL PROPOSÉ

- Applicabilité des six étapes du processus
- Opportunité de définir la reconnaissance des acquis comme une activité éducative à part entière
- Opportunité d'approfondir et de développer ce cadre pour l'appliquer à l'ensemble du réseau

2.3 EFFICACITÉ DU MODE DE TRANSMISSION DES DONNÉES

- Opérationnalité du mode de transmission dans SIGDEC (accord sur les grandes règles proposées)
- Utilité des différents rapports d'expérimentation demandés

* 2.4 ADÉQUACITÉ DU MODE DE FINANCEMENT PROPOSÉ

- Pertinence des règles retenues pour déterminer le mode de financement (évaluation, formation manquante)
- Adéquacité du financement proposé

2.5 AUTRES COMMENTAIRES

Gilles Tremblay
13-05-93

** Sujet sur lequel le point de vue de la direction du collège sera particulièrement sollicité.

Expérimentation en reconnaissance des acquis

ENTREVUES AUPRÈS DES ÉQUIPES LOCALES

CALENDRIER DES RENCONTRES

MAI	le mardi, 25 mai 1993	p.m.	Cégep André-Laurendeau
	le mercredi, 26 mai 1993	a.m.	Cégep de Maisonneuve
		p.m.	Institut de pétrochimie et de chimie connexe
JUIN	le mardi, 8 juin 1993	a.m.	Cégep Ahuntsic
	le mercredi, 9 juin 1993	a.m.	Cégep de Jonquière
	le vendredi, 11 juin 1993	a.m.	Cégep Édouard-Montpetit
	le mardi, 22 juin 1993	p.m.	Cégep de Rimouski
	le lundi, 28 juin 1993	p.m.	Cégep de l'Outaouais

Expérimentation en reconnaissance des acquis

COMPOSITION DES ÉQUIPES LOCALES

RENCONTRÉES LORS DES ENTREVUES

(mai-juin 1993)

CÉGEP ANDRÉ-LAURENDEAU

M. Pierre CADIEUX, Directeur, Services pédagogiques
M. Gaëtan FAUCHER, Coordonnateur, Service de l'éducation des adultes
M^me^ Hélène Hamel, chargée de projet, Reconnaissance des acquis

CÉGEP de MAISONNEUVE (Collège)

M. Hervé PILON, Directeur, Service aux adultes et aux entreprises
M. Yves DUBOIS, Coordonnateur adjoint, Service aux adultes et aux entreprises
M^me^ Lyne LAHAISE, Adjointe administrative, Registrariat
M^me^ Marie-Claude FRENETTE, chargée de projet, Reconnaissance des acquis
M. Pierre GRENIER, chargé de projet, Service aux adultes et aux entreprises

CÉGEP de MAISONNEUVE (Institut de pétrochimie et de chimie connexe)

M^me^ Danielle AMYOT, Directrice
M^me^ Marie-Claude FRENETTE, chargée de projet, Reconnaissance des acquis

CÉGEP AHUNTSIC

M. Jean-Claude SOLANGE, Directeur adjoint, Services pédagogiques
M^me^ Lise MILLETTE, Coordonnatrice, Organisation scolaire
M. Gilles LAVOIE, Coordonnateur , Centre de services sur mesure
M. Jean-Pierre HÉBERT, Conseiller, Reconnaissance des acquis

CÉGEP de JONQUIÈRE

M^me^ Sylvie BERGERON, Directrice, Services pédagogiques
M^me^ Lise TREMBLAY-BARRETTE, Conseillère pédagogique, Éducation des adultes

CÉGEP ÉDOUARD-MONTPETIT

M. Claude OSTIGUY, Directeur, Services pédagogiques
M^me^ Nicole MERCIER, Adjointe administrative, Service de l'éducation des adultes
M. Jacques POULIN, Registraire, Service de l'encadrement scolaire
M^me^ Pierrette BELLEMARE, Conseillère pédagogique, Service de l'éducation des adultes
M^me^ Aline SAVARD, Conseillère pédagogique, Service de l'éducation des adultes

CÉGEP de RIMOUSKI

M^me^ Nicole VIGEANT, Directrice, Services pédagogiques
M. Jacques JEAN, Directeur adjoint, Éducation des adultes
M^me^ Christiane BUFFIN, chargée de projets, Éducation des adultes

CÉGEP de l'OUTAOUAIS

M. Denis GALIPEAU, Adjoint au d.s.p. et responsable, Aide scolaire
M^me^ Marie OUELLET, Conseillère d'orientation, Éducation des adultes